



- :: - :: - :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: - :: - :: -

- 17 NOVEMBRE 2015 -

Mady Martinelli
Sténotypiste de Conférences
123 rue de Paris
78470 St Rémy les Chevreuse
☎ 09 70 62 78 71
Por. 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 29 septembre 2015	14
FINANCES	15
ADMISSIONS EN NON-VALEURS.....	15
• 01/ADMISSIONS EN NON-VALEURS POUR LES ANNEES 2010 A 2015	15
FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRETS STRUCTURES LES PLUS SENSIBLES ET CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL, SUITE AU REFINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRET	15
• 02/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE CONCLURE ET DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT DANS LES HAUTS-DE-SEINE PERMETTANT LE VERSEMENT DE L'AIDE ALLOUEE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN.	15
• 03/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAFIL ET LA SFIL, SUITE AU REFINANCEMENT LE 01/07/2014 DU CONTRAT N° MPH98529EUR CONCLU LE 06/04/2007 AVEC DEXIA CREDIT LOCAL	15
INTERCOMMUNALITÉ	17
HABITAT	17
• 06/BILAN ET ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT ENTRE 2013 ET 2014 - RAPPORT A LA COMMISSION LOCALE DE L'HABITAT DU 4 NOVEMBRE.	17
• 07/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAFIL ET LA SFIL, SUITE AU REFINANCEMENT LE 01/07/2014 DU CONTRAT N° MPH98529EUR CONCLU LE 06/04/2007 AVEC DEXIA CREDIT LOCAL	24
AMENAGEMENT URBAIN	25
SERVICES TECHNIQUES.....	33
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	35
CESSION	36
ASSURANCES	36
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	37
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS	37
CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ.....	38
TARIFS	39
INFORMATIQUE	39
PERSONNEL	39
VOEU	40



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 17 NOVEMBRE 2015 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, absente, pouvoir à Bruno Tuder

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, malade, pouvoir à Laurent Carteron

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Justin Koné

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Nadia Seisen
HOURS Françoise, présente,
DARD Catherine, absente, pouvoir à Françoise Hours
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Bernadette David
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Alain Le Thomas
FRESSE Ludovic, présent
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Roberto Romero
ZANI Saïd, présent
POURTAUD Michèle, absente, pouvoir à Jean-Luc Rousseau
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présent (?)
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, je vais vous demander de bien vouloir vous lever. Nous allons observer ensemble une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de la nuit de vendredi à samedi.

Le Conseil municipal, debout, se recueille...

Je vous remercie.

Très chers collègues, quatre jours après les terribles attentats terroristes de vendredi, à Paris et Saint-Denis, notre cœur reste très lourd. 129 morts à cette heure, 100 blessés très graves, plusieurs centaines de personnes touchées : le bilan est sans précédent. Plusieurs Balnéolais, heureusement indemnes, se trouvaient au Stade de France, au Bataclan ou à proximité. Certains ont perdu des proches.

Je m'associe avec vous à la douleur, à la peine et au deuil des familles des victimes.

Les assassins ont tiré au hasard, mais les lieux de massacre ne doivent rien au hasard. Il s'agissait de lieux de vie par excellence – des cafés, une salle de concert, les abords d'un stade, des terrasses, des rues. Ce qu'ils haïssent à l'extrême, c'est la convivialité, le « tous ensemble », la culture, la musique, les loisirs et le sport.

En tirant sur toutes ces personnes, françaises et étrangères, sans distinction, les terroristes ont touché l'humanité, une humanité qu'ils abhorrent. Leur rêve, c'est de soumettre tout le monde à la loi de la terreur et des armes. Leur ambition, c'est bien la négation de l'être humain.

Le carnage qu'ils ont commis a conduit le Président de la République à décréter l'état d'urgence. C'est pourquoi, le week-end dernier, à la demande du Préfet, j'ai pris la décision de fermer tous nos équipements publics, d'annuler les événements sportifs et culturels ainsi que le marché, les événements associatifs également.

Je souhaite à cet instant, vous le comprendrez, saluer le travail remarquable des services publics, policiers, pompiers, agents des hôpitaux, qui ont fait preuve de beaucoup de courage et d'abnégation. Je tiens également à remercier particulièrement l'unité locale de la Croix rouge de Bagneux qui a mobilisé 25 de ses bénévoles, dont 16 sont intervenus au Bataclan.

Je veux aussi bien sûr souligner le sens de l'intérêt général qu'ont manifesté nos agents du service public de Bagneux et notre police municipale. Par leur réactivité et leur sens de l'intérêt général, ils ont permis que nos habitants soient informés le mieux possible des dispositions prises par la municipalité.

Devant l'ampleur inédite des massacres, j'ai pensé nécessaire d'associer l'ensemble des élus de notre conseil municipal à une déclaration commune, que nous avons ainsi pu distribuer devant toutes nos écoles, dès lundi matin. Cela nous a permis d'échanger avec les parents et les enseignants, souvent bouleversés et je remercie les différents groupes du conseil municipal pour leur sens des responsabilités.

C'est cette même solidarité, ce recueillement que nous avons exprimés dès hier midi, à l'occasion de l'hommage national, devant l'Hôtel de ville, puis devant le centre municipal de santé avec plusieurs centaines d'agents communaux et intercommunaux.

C'est aussi dans cet esprit que j'ai souhaité que notre conseil municipal témoigne de son émotion ce soir en ouverture de notre séance de travail. Je donnerai donc bien sûr la parole à chacun des conseillers qui le voudra.

Il y a 10 mois, notre pays a déjà vécu un drame national, avec l'assassinat des journalistes de Charlie hebdo, de la policière de Montrouge et des clients juifs de l'hypercacher de la porte de Vincennes, parce qu'ils étaient juifs. Au lendemain de ces attentats, nous avons su nous rassembler, à Bagneux, comme dans toute la France, contre la terreur. Plusieurs actions ont été menées, auxquelles les différentes communautés religieuses de la Ville ont d'ailleurs largement participé.

Aujourd'hui, il me semble que, face à la peur que rêvent d'installer les terroristes, il nous faut répondre plus que jamais par la devise de notre République – liberté, égalité, fraternité. Cela passe par laisser toute la place aux associations, à l'expression des artistes, au dialogue entre les Balnéolaises et les Balnéolais.

La vie doit maintenant reprendre ses droits, et la confiance l'emporter. C'est pourquoi, dès hier, nous avons proposé que tous les événements prévus cette semaine puissent avoir lieu. Cela

implique bien sûr quelques mesures de prudence et de vigilance citoyenne mais aussi policière, quand il le faudra.

Je souhaite donc vous informer, comme j'ai eu l'occasion d'en soumettre l'idée aux présidents des différents groupes de notre conseil municipal, que nous puissions envisager ce soir un temps de rassemblement pour les Balnéolaises et les Balnéolais, dans les meilleurs délais.

Ce moment de recueillement collectif se tiendra donc ce vendredi 20 novembre à 18 h 30, devant l'hôtel de ville. Je vous propose qu'il soit bien sûr empreint de toute l'émotion et du respect qui s'imposent, mais qu'il soit aussi à l'image de tout ce qui fait notre humanité – la jeunesse, la culture, la diversité. Notre invitation à la population s'appuiera sur la déclaration commune de notre conseil municipal.

Face à la barbarie, à la terreur, à la haine, refusons les divisions et les amalgames. Je n'oublie pas non plus qu'avant Paris, Beyrouth a été sauvagement frappée par un attentat et que, tous les jours, à Tripoli, Damas, Alep, Ramallah, Nairobi, des civils meurent sous les bombes. Je veux aussi penser aux 224 morts de l'avion russe abattu en plein vol, il y a quelques semaines.

L'heure reste à l'effroi, au recueillement, à l'émotion. J'y tiens. Mais il va nous falloir vite réfléchir au monde que nous construisons pour nous et pour nos enfants. La violence et la guerre engendrent la violence et la guerre. Pour construire la paix, il faut vouloir la paix.

Parmi les victimes du Bataclan, plusieurs étaient chiliennes. Vous me permettrez donc de conclure par ces mots de Pablo Neruda : « *Ils me tueront, ils peuvent couper les fleurs, mais ils ne seront jamais maîtres du printemps* »

Je vais passer la parole aux représentants des groupes ou les collègues individuellement comme vous le souhaitez, comme vous avez fait passer le message.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, des événements tragiques du 13 novembre nous bouleversent, nous heurtent, nous interpellent.

Comment expliquer de tels actes barbares qui touchent des innocents et fracassent des familles ?

Comment surtout agir tout à la fois pour assurer la sécurité de nos concitoyens et faire en sorte que de tels événements ne puissent se reproduire.

Les mesures de sécurité déjà prises, comme celles annoncées par le président de la République, devraient permettre de répondre au plus urgent.

On l'a vu. Le 13 au soir, nos différents services de sécurité et de soins ont été exceptionnels de dévouement et d'efficacité. Un autre témoignage de la qualité de nos services publics au moment où des voix de plus en plus nombreuses se font entendre pour les critiquer.

Les événements du peuple de Paris ne sont malheureusement que la suite d'une longue série d'attentats qui ont frappé bien des peuples dans le monde. Vous l'avez rappelé, Madame le Maire, avant ce funeste 13 novembre, il y a eu à Paris les événements de janvier de Charlie hebdo, mais il y a aussi eu Tunis, Beyrouth, les passagers de l'avion russe en Égypte et je m'arrête là dans ce relevé des horreurs.

Comme le Président de la République, beaucoup s'accordent aujourd'hui à considérer que nous sommes en guerre. Nous devons donc entrer dans la résistance ensemble. Aussi, au moment où chacun évoque l'importance de l'unité nationale, on ne peut que regretter qu'avant même d'avoir étudié ces projets, les représentants de l'opposition, de toutes les formes d'opposition devrais-je

dire, aient déjà rompu cette unité nationale par leurs propos de refus systématique.

Il est des moments où la démagogie est indécente, mais il ne suffit pas de s'indigner, il faut essayer aussi de comprendre.

Comment, et pourquoi, des jeunes ont-ils pu se laisser entraîner dans ces dérives ?

Comment des jeunes ont pu prendre des armes pour tuer d'autres jeunes ?

Comme l'ont rappelé les représentants des organisations musulmanes de France, les auteurs de ces actes ignobles ne sont pas des Musulmans, ce sont des terroristes car, faut-il le rappeler ici, les premières victimes de ces barbaries sont, en Syrie et en Irak, d'abord des Musulmans.

Il faut donc aller au-delà d'une analyse religieuse qui ne serait que réductrice d'un phénomène plus profond qui touche à la fois des éléments de type social et une perte des repères.

Quand un jeune ne sait plus ce que l'avenir lui réserve, quand un jeune ne sait plus qui il est, où il va, quand un jeune ne comprend même plus le sens du mot « avenir », alors ce jeune est fragile et il se réfugie dans sa seule certitude : une identité, cette fois meurtrière, comme le dit si bien Amin Maalouf.

Le chantier de la réponse est donc bien plus large que la question des indispensables mesures de sécurité et des mesures militaires pour s'attaquer aux foyers de daesh. La réponse, je le dis ici, sera économique, et elle sera aussi sociale. La réponse sera éducative, la réponse sera culturelle.

J'ai la conviction que notre gouvernement joue pleinement son rôle dans toutes les dimensions de ce si vaste chantier. Mais les pouvoirs locaux, notre ville, peuvent et doivent aussi prendre sa part dans ce qui, plus que jamais, est un combat.

Mobilisons nos animateurs, nos animateurs culturels et sociaux, mobilisons nos enseignants pour, avec eux, expliquer que l'autre nous enrichit de sa différence et que le dialogue est source de paix.

Alors, si chaque ville, chaque association, chaque élu, participe à cette mobilisation, peut-être dans un avenir, que j'espère pas trop lointain, pourrons-nous proposer à nos enfants un vrai projet de société où le bien vivre ensemble ne sera plus un projet, mais une réalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. MARTIN. - Madame le Maire, chers collègues, chers amis, les attentats terroristes sans précédent qui ont frappé notre pays vendredi suscitent la sidération, la colère, la solidarité et nous appellent à la responsabilité.

Nos premières pensées vont naturellement vers les très nombreuses victimes, leurs familles et leurs proches, aux forces de l'ordre si peu nombreuses et aux équipes de secours dont la mobilisation a été immédiate et exemplaire.

Comme au lendemain des attentats de janvier contre Charlie hebdo et l'hypercacher, notre groupe tient à vous remercier, Madame le Maire, de votre exemplarité et des actions que vous avez engagées immédiatement après les événements.

Le premier message que nous souhaitons faire passer est de ne pas céder à la peur et de rester debout et fiers de nos valeurs communes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Les événements dramatiques de vendredi soir nous conduisent à nous dire que nous avons besoin de nous rassembler, d'essayer de donner du sens à l'impensable.

Ceux qui sont morts assassinés, ceux qui ont été blessés lâchement l'ont été au nom d'une idéologie sectaire. Ils l'ont été sur les lieux même, il y a bientôt 230 ans, où nos ancêtres ont combattu pour la République et les idéaux universels que nous défendons.

C'est le sens de notre combat. Il ne suffit pas de connaître l'ennemi, encore faut-il ne pas se tromper de combat. Celui pour notre liberté, celui pour notre sécurité doit être sans concession.

Pour autant, il faut, encore et toujours, mener celui de vivre ensemble, de la fraternité, de la dignité humaine, de l'égalité et de la justice.

C'est le message que nous souhaitons porter ensemble en ce jour de deuil national.

Merci.

M. REYNAUD. - Je voudrais juste vous lire un petit texte qui n'est pas de moi.

« En ce moment même, ma voix atteint des millions de gens à travers le monde, des millions d'hommes, de femmes, d'enfants désespérés victimes d'un système qui torture les faibles et emprisonne les innocents.

Je dis à tous ceux qui m'entendent : Ne désespérez pas, le malheur qui est sur nous n'est que le produit éphémère de l'habileté, de l'amertume de ceux qui ont peur des progrès qu'accomplit l'humanité.

Mais la haine finira par disparaître et les dictateurs mourront et le pouvoir qu'ils avaient pris au peuple va retourner au peuple et, tant que des hommes mourront pour elle, la liberté ne pourra pas périr.

Soldats, ne vous donnez pas à ces bruts, à une minorité qui nous méprise et qui fait de vous des esclaves, enrégimente toute votre vie et qui vous dit tout ce qu'il faut faire et ce qu'il faut penser, qui vous dirige, vous manœuvre, se sert de vous comme de la chair à canon et qui vous traite comme du bétail.

Ne donnez pas votre vie à ces êtres inhumains, ces hommes-machine avec une machine à la place de la tête et une machine dans le cœur.

Vous n'êtes pas des machines, vous n'êtes pas des esclaves. Vous êtes des hommes, des hommes avec tout l'amour du monde dans le cœur.

Vous n'avez pas de haine sinon pour ce qui est inhumain, ce qui n'est pas fait d'amour.

Soldats, ne vous battez pas pour l'esclavage mais pour la liberté.

Vous, le peuple, vous avez le pouvoir, le pouvoir de rendre la vie belle et libre, le pouvoir de faire de cette vie une merveilleuse aventure.

Alors, au nom même de la démocratie, utilisons ce pouvoir. Il faut nous unir, il nous faut nous battre tous pour un monde nouveau, un monde humain qui donnera à chacun l'occasion de travailler, qui apportera un avenir à la jeunesse et à la vieillesse, la sécurité.

Ces bruts vous ont promis toutes ces choses pour que vous leur donniez le pouvoir, ils mentaient. Ils n'ont pas tenu leurs merveilleuses promesses, jamais ils ne le feront.

Les dictateurs s'affranchissent en prenant le pouvoir, mais ils font un esclave du peuple.

Alors il faut nous battre pour accomplir toutes leurs promesses, il faut nous battre pour libérer le

monde, pour renverser les frontières et les barrières raciales, pour en finir avec l'avidité, avec la haine et l'intolérance. Il faut nous battre pour construire un monde de raison, un monde où la science et le progrès mèneront tous les hommes pour le bonheur.

Soldats, au nom de la démocratie, unissons-nous.

C'est un extrait du « Dictateur » de Charlie Chaplin en 1938.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire, c'est un moment d'émotion.

Vendredi dernier, notre pays a subi la pire tragédie de son histoire récente. Tous ensemble nous devons agir avec solidarité pour les victimes et c'est dans ce cadre que j'interviens en premier lieu ce soir au nom de mon groupe.

Ce soir, c'est un moment de deuil et l'on doit avoir une pensée émue pour les personnes blessées.

Je terminerai mon propos sans faire de référence politique, mais par les mots liberté, égalité, fraternité.

Merci Madame le Maire.

Mme DAVID. - Avant toute chose, et au nom de l'ensemble du groupe des élus du Front de Gauche, Communistes et Citoyens, je souhaite exprimer une fois de plus notre plus profonde solidarité avec l'ensemble des personnes touchées de près ou de loin par ces terribles attentats. Nous tenons à saluer le courage des forces de police, de gendarmerie, des équipes de secours, des bénévoles et de toutes celles et de tous ceux qui sont intervenus sur les lieux de ces drames et dans les jours qui ont suivi pour aider, soigner, sauver, accompagner et reconforter.

Je salue également le dévouement de nos services municipaux qui ont su se mobiliser dès samedi matin et tout le week-end pour permettre à Mme le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité de nos habitants et d'associer la Ville de Bagneux au deuil national ; et d'ailleurs, ils continuent à s'investir dans la préparation du rassemblement de vendredi.

Je voudrais dire ensuite mon soulagement de voir que notre pays, une fois encore, résiste à la fracture que souhaiterait lui imposer l'ennemi.

L'unité est restée la règle. Je ne parle pas de celle des politiques, je parle de celle du peuple. Un et indivisible, il témoigne partout son hommage aux victimes, son mépris des assassins et son souhait de continuer à vivre ensemble.

À Bagneux, nous savons que nous pouvons compter sur les habitants, les associations, les responsables des cultes et l'ensemble des agents publics pour surmonter ce terrible drame, car nous avons la solidarité au cœur.

C'est cette même solidarité qui nous anime pour accueillir les réfugiés étrangers. N'oublions pas qu'ils fuient des pays où ce que nous avons vécu vendredi est devenu leur quotidien.

Quatre jours après les attentats de Paris, nous sommes toujours dans le temps du deuil. Ce temps doit rester à l'apaisement, à l'unité et au recueillement. Cela ne nous empêche pas d'avoir des opinions diverses.

Hier, nous avons écouté attentivement l'intervention de François Hollande devant le congrès. Le temps des débats viendra. Pour le moment, prenons le temps de la réflexion. Tentons de comprendre ce qui s'est passé, comment cela est arrivé.

Ces actions ne sont pas le fait d'individus isolés.

De grandes questions se posent : quels sont les réseaux impliqués ? Comment agissent-ils ? D'où viennent leurs moyens financiers, militaires et de propagande ? De quels appuis bénéficient-ils ? Comment faire évoluer la situation internationale au Moyen-Orient pour mettre en échec de telles organisations ?

Daesh souhaite s'attaquer à notre idéal de société, mais sa lutte sera vaine, nous en sommes convaincus. Faire France ensemble, nous savons faire, notre Histoire nationale l'a tant de fois démontré.

Alors, unis, restons rationnels et raisonnés. Demandons-nous comment garantir la sécurité de tous sans nuire aux libertés de chacun.

Comment mettre en adéquation notre politique économique extérieure avec nos idéaux de paix et de respect des droits de l'Homme ? Demandons-nous enfin comment empêcher que le monstre que nous avons à affronter ne continue à grossir, à recruter, à s'enrichir et à s'étendre.

Quand la République est menacée, tous les champs d'intervention publique doivent être mobilisés. Cela implique bien évidemment les forces armées et de sécurité intérieure. Mais n'oublions pas le reste.

Pour éviter que ne surgissent les haines, luttons. Mais luttons avec nos armes, qui sont celles de l'arsenal républicain. Liberté – égalité – fraternité. Redonnons à l'éducation les moyens de ses ambitions. Offrons à la culture la possibilité d'inonder notre monde. Garantissons aux forces de police et de santé les effectifs mais aussi les moyens nécessaires à la bonne conduite de leurs missions.

Bref : redonnons sens à la République, réaffirmons l'État de droit et portons haut notre modèle de société, de vie et d'épanouissement.

Je vous remercie.

Mme GARGARI. - Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, dans ce climat de terreur il est important pour nous, les élus, qui représentons les citoyens de cette Ville et plus généralement de la République dans toutes ces valeurs, dans toute sa mixité et sa diversité culturelle, de rester unis face à une horreur qui n'a ni couleur ni religion.

C'est notre rôle et à notre échelle de trouver une parade pour maintenir le vivre ensemble. Surtout dans une Ville comme la nôtre, riche d'une forte diversité.

Il est essentiel d'éviter toute dérive sectaire, comme on a pu avoir l'exemple dans d'autres villes, dans des communes avec un profil semblable au nôtre.

Grâce au travail des associations, nous avons pu maintenir à Bagneux un climat serein et préserver le vivre ensemble malgré une augmentation flagrante de ces dérives sectaire au niveau national.

Nous joignons bien sûr la municipalité à cette action. Il est encore plus nécessaire aujourd'hui d'œuvrer profondément pour que chacun trouve une place à part entière dans les valeurs de notre pays.

La laïcité en est bien sûr un principe primordial, mais chacun doit pouvoir pratiquer sa religion dignement en respectant celle de l'autre.

La mise en place du centre culturel musulman qui permettra une extension de la mosquée tarde à venir. Je rappelle que cette extension doit se faire dans le local Aïcha. Une procédure a été entamée pour expulser les personnes squattant ce local. Cette procédure doit être accélérée en essayant de trouver une solution de relogement pour ces personnes.

Avoir un lieu de culte digne pour répondre logiquement à la demande croissante de pratiquants et protéger les jeunes générations de ces dérives qui, hors des lieux de culte officiels, gagnent le Web et les zones de non-droit, éviter toutes stigmatisations et amalgame à nos concitoyens musulmans.

La liberté de culte et de conscience ne s'oppose pas à la laïcité. C'est le sens de liberté.

Par manque de place, des pratiquants font la prière sur le trottoir ; éviter que certains aient le sentiment d'être exclus de la société par rapport à leur pratique religieuse. C'est le sens d'égalité.

Il faut prendre conscience, dans le contexte actuel, qu'une compréhension juste des religions est nécessaire pour éviter toute interprétation erronée et une ignorance qui conduit ce rejet des autres.

Enseigner le respect et la tolérance pour autrui. C'est le sens de fraternité.

C'est aussi notre responsabilité, et celle de la municipalité, d'intégrer nos administrés dans notre triple devise : liberté, égalité, fraternité.

Nous nous joignons à la douleur des familles touchées directement ou indirectement par ces actes que nous condamnons fermement.

M. ROMERO AGUILA. - Merci Madame le Maire.

Nous sommes tous bouleversés par les évènements de vendredi.

Beaucoup de choses ont été dites. Je ne reviendrai pas dessus.

C'est difficile car, dans le moment particulier que nous vivons, il n'est pas simple de se projeter au-delà. C'est quelque chose qui est rendu difficile par la douleur, par l'incompréhension, par l'attente de ce qui peut arriver.

Néanmoins, il faut réfléchir à ce qui s'est passé et essayer de pointer et de poser les bases d'un avenir et, de ce point de vue, nous sommes dans ce clair-obscur que décrivait Gramsci où peuvent surgir des monstres, un moment où le monde est en train de basculer depuis un certain nombre d'années et n'a pas encore trouvé un nouvel équilibre.

Ce déséquilibre d'ailleurs est nourri par les inégalités internationales, par les inégalités nationales et nous sommes amenés à nous interroger, cela a été dit tout à l'heure, sur le rôle qu'a pu jouer l'éducation, ou peut-être sur une partie de l'échec de l'éducation républicaine parce que ce sont pour la plupart des jeunes Français qui se retrouvent à faire exploser leur courte existence en se disant qu'il n'y a pas d'avenir, qu'il n'y a pas d'espoir.

C'est quand même là qu'il faut s'interroger et il me semble qu'il y a une dimension peut-être plus spirituelle dans le sens de la quête du sens de l'existence.

Pourquoi est-ce que l'on vit ? Pourquoi est-ce qu'on est là ensemble ?

Je ne le dis pas du point de vue simplement des religions, cela appartient à chacun, mais se retrouver dans un monde dans lequel le seul objet est une accumulation d'objet, une volonté de consommation, peut ne pas satisfaire un certain nombre de gens ici et ailleurs.

Nous avons eu des modèles, et certains ont expliqué que l'on était dans la fin des idéologies, qui permettaient à un moment, à tort ou à raison d'ailleurs, de penser qu'il y avait d'autres mondes possibles.

Aujourd'hui, il nous semble que d'autres mondes sont difficilement possibles et je crois que nous devons travailler à cette dimension, à mon avis inaliénable à l'être humain, que celle de pouvoir donner du sens à son existence et, son existence, c'est le lien aux autres et le pourquoi il est, ici, sur cette terre.

Chacun a sa vision des choses, mais il faut que la société en elle-même, dans sa réalité et son existence matérielle, puisse rendre ce sens à chacun d'entre nous.

Je crois que c'est là où nous devons ensemble et, là, je parle à l'ensemble du Conseil municipal dans sa diversité d'approches politiques, essayer de construire, pierre après pierre, ce qui pourrait être un nouveau modèle, un nouveau paradigme.

Je remercie Madame le Maire d'avoir cité Pablo Neruda. Vous comprendrez que je me retrouve ici dans une situation où j'ai fui, la situation était un peu différente, mais me retrouver à vivre cela dans la France, le pays de la liberté, le pays des Droits de l'homme, de la tolérance, ramène à une situation un peu curieuse.

Je ne voudrais pas à nouveau avoir à vivre ce genre de situation et, puisque Mme le Maire a cité Pablo Neruda, pour essayer d'illustrer ce que j'ai dit auparavant, je citerai Victor Hugo qui disait que ceux qui vivent sont ceux qui luttent ; encore faut-il qu'ils sachent pourquoi ils luttent.

Mme MEKER. - Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons donc appris qu'il suffisait d'être libre et vivant, d'aimer librement la musique qu'on aime, de boire librement à la terrasse d'un café pour que cela nous condamne à mort pour peu que nous nous retrouvions face à un humain touché par la plus grave des pathologies de l'esprit, la plus grave des maladies mentales, celle qui nie la dignité de la vie d'autrui et la sienne propre au nom de... mais de quoi donc ? Certainement pas au nom de Dieu et dans n'importe quelle religion.

Au nom d'une folie sans nom.

Aujourd'hui, c'est l'Islam qui est sali par ces fous, mais toutes les religions sont passées par des moments terribles où l'on tue au nom de Dieu, ne l'oublions pas et cette folie destructrice et cruelle, sectaire, tant elle happe les esprits et sape tout libre arbitre, sait aussi se cacher dans les replis de belles théories libératrices des peuples, notre histoire aussi est chargée de ces événements noirs.

Je voudrais vous lire un texte d'un pédagogue d'aujourd'hui, un texte de Philippe Meirieu puisqu'effectivement, comme beaucoup de collègues l'ont rappelé, donner du sens à sa vie et l'éducation de nos enfants est quelque chose qui peut nous aider à refonder notre monde.

Voici : « Nous savions que la vie était fragile et que la démocratie était menacée par les forces archaïques qui habitent encore le monde. Nous savions que, face à la vacuité de nos modèles économiques fondés sur la consommation compulsive, notre occident peinait à offrir d'autres idéaux que l'assujettissement aux intégrismes.

Nous savions que tout ce qui nous tient à cœur est mortel et que l'obscurité absolue peut un jour faire oublier l'espoir de toute lumière.

Que cette nuit terrible où nous avons éprouvé la terreur et la pénombre nous rappelle notre

fragilité et notre finitude ; qu'elle renforce ainsi notre détermination à prendre soin de toute vie, de toute pensée libre, de toute ébauche de solidarité, de toute joie possible.

Prendre soin de la vie et de l'humain, avec une infinie tendresse et une obstination sans faille est, aujourd'hui, la condition de toute espérance.

Sachons qu'un seul sourire échangé, un seul geste d'apaisement, aussi minime soit-il, peut encore, contre tous les fatalismes, contribuer à nous sauver de la barbarie.

Donc résistons ensemble dans toute notre diversité, résistons à cette pathologie terrible qui envahit le monde, trouvons ensemble les causes, il y en a, elles ont été évoquées ici, refondons ensemble notre monde, refondons nos débats et mettons toujours l'humain au centre.

Merci.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je ne pourrai pas rajouter davantage que ce qui vient d'être dit car vous avez parfaitement résumé la situation dans un climat j'allais dire serein et sans alimenter la haine. Cependant, je pose quelques questions.

Qui, parmi nous, aurait refusé d'aller voir un match de foot au Stade de France ? Qui aurait refusé d'aller boire un coup à la terrasse d'un café dans le 10^{ème} ou 11^{ème} arrondissement ? Qui aurait refusé d'aller assister à un concert au Bataclan s'il avait eu cette occasion ?

Ces questions amènent une réponse : nous pouvions tous être potentiellement victimes d'actes de terrorisme.

Je souhaite terminer en remerciant notre municipalité pour sa réactivité sans alimenter la haine que l'on trouve dans d'autres partis dont certaines municipalités se nourrissent.

Une petite réponse à Aïcha Moutaoukil, mon amie. Ce que vous avez dit sur la réponse à donner, il ne manquait que, comment dirais-je, la réponse judiciaire et pénale.

Mme MOUTAOUKIL. - J'ai un peu parlé de la sécurité, Monsieur Zani mais bon...

M. ZANI. - Je ne pourrai pas terminer sans m'adresser personnellement à Mme Amiable. Dans cette affaire, comme dans celle de l'affaire du groupe des barbares, celle de Charlie Hebdo que vous avez citée, permettez-moi enfin de vous témoigner toute ma considération et mon respect.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup Monsieur Zani. Merci aux collègues de leurs interventions.

Je vais juste dire deux mots sur un point précis qui concerne la mosquée de Bagneux. Je ne pensais pas que ce serait le sujet ce soir, mais comme c'est évoqué je préfère dire les choses clairement pour que tout le monde sache, mais je crois que tous les collègues le savent, où nous en sommes de ce dossier.

Je regrette un peu que l'on parle de cela à cette occasion, mais comme je suis interpellée, je préfère répondre.

Vous le savez, avec l'équipe municipale, nous sommes engagés pour aider la mosquée à acquérir un nouveau lieu de culte qui corresponde mieux à ses besoins puisque nous faisons partie des élus qui estimons, et ce depuis très longtemps, qu'il faut permettre à la communauté musulmane en France, et partout en France, j'y reviendrai, d'avoir des lieux de culte décents et que laisser se

développer, comme on l'a trop laissé faire en France, des lieux de culte qui ne sont pas des lieux respectables et respectueux de la religion musulmane, est aussi source de problèmes et de non-consideration de cette communauté dans notre pays.

Je crois que c'est extrêmement important.

Dans ce cadre, nous jouons le rôle de facilitateur auprès de ce propriétaire pour que ce projet puisse voir le jour dans une partie de l'ancien immeuble du Reader's Digest, à l'angle de l'avenue Albert Petit et de la rue Louis Pasteur - je précise que c'est un immeuble qui n'appartient pas à la ville, c'est une propriété privée qui appartenait auparavant au Reader's Digest et qui a été rachetée par un propriétaire.

Nous jouons donc un rôle de facilitateur auprès de ce propriétaire pour que ce projet puisse voir le jour.

Je le dis d'autant plus que, quand je dis que nous jouons le rôle de facilitateur, d'autres projets ont été déposés par ce propriétaire que nous n'avons pour l'instant pas acceptés puisque nous avons exprimé très clairement auprès du propriétaire que nous souhaitons que les discussions avec l'association de la mosquée de Bagneux puissent être menées à terme.

Aujourd'hui, ce bâtiment est squatté, je le précise aussi, par des artistes. Il s'agit d'un squat particulier, un squat d'artistes qui s'appelle La Passerelle. Ce sont des artistes de renommée et de qualité qui sont connus pour être des artistes vivant de squat en squat en Région parisienne.

Vous l'avez peut-être vu, mais il y a eu des articles de presse, il y a même eu des émissions de télévision sur leur travail. Je le précise car c'est un squat un peu spécifique.

Il y a bien sûr des procédures qui sont engagées par le propriétaire pour exiger le départ de ces squatters, mais qui dit procédures, dit respect des règles de la justice et donc aussi du droit de ceux qui squattent de se défendre.

C'est comme cela que cela se passe en France, dans un État de droit et donc c'est le droit qui, au bout du compte, tranchera cette question.

Dans un souci de faciliter l'avancement de la transaction possible sur la partie en briques - je parle du Reader's Digest, il y a une partie plus contemporaine et une partie plus ancienne en briques qui restera d'ailleurs en l'état car cela fait partie de la demande que nous avons formulée, que l'on ne touche pas à ce patrimoine - nous avons poussé à ce qu'il y ait une rencontre entre le propriétaire, les responsables de la mosquée, la ville, mais aussi les squatters pour obtenir de leur part qu'ils acceptent de libérer plus rapidement la partie en briques concernée par ce projet, ce qu'ils ont accepté de faire.

Je crois que l'on a essayé de faire le maximum dans un contexte difficile car cet immeuble est squatté. Je rencontre à nouveau les responsables de la mosquée la semaine prochaine.

Ce dossier avance, mais il avance au rythme que permettent les négociations et les procédures en justice.

Ce n'est pas un secret. Je travaille activement et avec l'équipe municipale pour que l'on essaie de trouver cette solution.

Je n'ai aucun problème à le dire puisque j'ai largement été critiquée pendant les élections municipales par certains de mes opposants qui ne souhaitaient pas que ce projet puisse avancer.

Je suis très à l'aise pour confirmer ce projet au conseil municipal ce soir. Je fais tout pour qu'il avance.

Je vous dis juste un dernier mot là-dessus parce que cette question a été évoquée. Je le dis et je l'ai dit à la communauté musulmane, mais je le redis devant tout le Conseil municipal, je souhaite que tous les maires des Hauts-de-Seine assument leurs responsabilités parce que si, aujourd'hui, la mosquée de Bagneux est trop petite, c'est parce que, tout autour de nous, il n'y a pas de lieu de culte décent pour la communauté musulmane et que donc, évidemment, les lieux de culte importants comme les nôtres sont obligés d'accueillir aussi bien des habitants Alto-Séquanais que des Val-de-Marnais qui n'ont pas de lieu de culte sur leur commune.

Je pense vraiment que c'est une responsabilité de l'ensemble des élus démocrates de répondre à cette question, dans les Hauts-de-Seine comme ailleurs.

Je voulais juste refaire un point sur cette question.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour, mais, avant, je vous demande en préambule d'accepter que nous rajoutions une délibération concernant le versement des subventions du département pour le contrat de Ville puisque, si nous ne votons pas cette délibération ce soir, nous ne pourrons pas les toucher dans les temps avant la fin de l'année.

On a évoqué cette demande à la commission Droits et citoyenneté, elle a obtenu eu l'accord des élus présents, mais j'ai besoin de l'accord de tout le Conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour qui n'était pas dans les délais et je vous prie de m'en excuser.

Il n'y a pas d'oppositions ?

(Aucune.)

Je vous remercie. Ce sera le point 39 bis.

◆ **Approbation du compte rendu du 29 septembre 2015**

Mme GARGARI. - Il y a une faute page 45. Il faut lire : « Nous trouvons mesquin la somme attribuée aux jeunes » et non mesquine.

M. BESSON. - C'est vraiment anecdotique.

Mme le MAIRE. – Il faut bien accorder « mesquin » avec la somme mais on met comme vous voulez.

D'autres remarques ?

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

ADMISSIONS EN NON-VALEURS

- **01/ADMISSIONS EN NON-VALEURS POUR LES ANNEES 2010 A 2015**

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de remarques.

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES AYANT SOUSCRIT DES CONTRATS DE PRETS STRUCTURES LES PLUS SENSIBLES ET CONCLUSION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL, SUITE AU REFINANCEMENT D'UN CONTRAT DE PRET

- **02/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE CONCLURE ET DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT DANS LES HAUTS-DE-SEINE PERMETTANT LE VERSEMENT DE L'AIDE ALLOUEE DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN.**
- **03/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAFIL ET LA SFIL, SUITE AU REFINANCEMENT LE 01/07/2014 DU CONTRAT N° MPH98529EUR CONCLU LE 06/04/2007 AVEC DEXIA CREDIT LOCAL**

Mme BOUDJENAH. - De manière synthétique, puisque c'est assez bien expliqué dans la délibération, nous avons déjà dit qu'un fonds de soutien avait été créé destiné aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts dits sensibles ; beaucoup de collectivités en France sont encore confrontées aujourd'hui à des situations très critiques avec des prêts proposés notamment par la banque Dexia à une certaine époque qui les ont plongées dans des situations parfois catastrophiques, ce qui n'est pas le cas de notre commune.

En 2014, l'encours de la dette communale de notre Ville comprenait deux emprunts structurés contractés en 2007 auprès de Dexia dont un classé 3E selon la charte Gissler et considérés comme sensible ; le deuxième emprunt structuré était considéré non risqué par Finance Active, notre consultant extérieur, et n'a donc pas fait à l'époque l'objet d'une renégociation.

Concernant le premier emprunt, durant l'été 2014, profitant d'une période propice avec des conditions financières relativement intéressantes, nous avons décidé de renégocier cet emprunt le plus sensible en le couplant à un nouvel emprunt de 3 M€ ; l'indemnité compensatrice de renégociation s'étant élevée à 1,3 M€.

Ceci dit, le budget contraint de notre commune n'avait pas permis de régler cette indemnité en 2014 et nous avons donc décidé de l'intégrer dans les conditions financières du nouvel emprunt contracté avec un taux fixe à 3,66 % ; taux qui aurait pu être bien inférieur s'il n'y avait pas eu d'indemnité.

Face à cette charge supplémentaire qui pèsera chaque année dans le budget communal en frais financiers, la Ville avait décidé, dans la même période, de demander une aide dans le cadre de ce fonds de soutien qui était annoncé.

Nous avons donc transmis un dossier. Tout cela a mis relativement pas mal de temps auprès du service créé nationalement. Après examen de notre demande, par un courrier récent courant octobre nous avons donc eu une notification du fait que nous aurions une aide d'un montant maximal de 118 690 €, ce qui représente près de 10% du montant de l'indemnité de remboursement anticipé.

Ce soir, il s'agit d'autoriser Madame le Maire à signer la convention que le représentant de l'État dans les Hauts-de-Seine pour permettre le versement de cette aide qui sera versée en plusieurs fois et, donc, d'approuver aussi la conclusion du protocole transactionnel avec la CAFIL auprès de qui nous avons contracté le nouvel emprunt et la SFIL qui a remplacé Dexia après tous ses déboires.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN. - Une question qui n'avait pas été abordée en commission des Finances : les textes prévoyaient un versement de l'aide en une seule fois.

Je comprends que notre commune n'a pas été retenue pour un versement unique. Pour quelle raison ?

Derrière, quel est l'échéancier, car il n'est pas dans le texte, de cette indemnité ?

Mme BOUDJENAH. - Je ne sais pas si on a l'explication exacte, mais dans le rapport il est indiqué que Bagneux n'était pas la seule à avoir « tapé à la porte » de ce fonds de soutien. Donc au vu du nombre important de dossiers transmis assez rapidement, même s'il avait été question de paiement en une seule fois, je pense que l'État s'est trouvé devant une difficulté à pouvoir verser à tout le monde en une seule fois.

Après, quels critères ont-ils été utilisés ? Je suppose que les villes les plus touchées ont été en priorité prises en compte, ce qui ne me semble pas totalement anormal.

Quant à l'échéancier, il figure dans la convention.

M. FABBRI. - Il figure en projet puisqu'il est indiqué dans la délibération que vous autorisez Madame le Maire à terminer les négociations avec le représentant de l'État, mais dans le projet de convention qui vous est soumise pour avis et projet, dans l'article 4 sur les modalités de versement de l'aide, il est indiqué que l'aide sera versée annuellement. Le fonds est alimenté dans une limite de 15 ans. On peut penser que, pour ce qui nous concerne, nous serons sur un versement en moins de 10 ans.

M. MARTIN. - C'est bien ce que j'avais compris.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais tout de même saluer la création de ce fonds de soutien destiné aux collectivités territoriales qui avaient souscrit des emprunts sensibles.

La loi de finances pour 2014 a permis, dans son article 82, la création de ce fonds. Même si, en effet, notre Ville n'était pas parmi les villes même dans les Hauts-de-Seine les plus concernées par ces emprunts toxiques, il est bon de saluer la création de ce fonds qui va nous permettre de faire rentrer, même si c'est en plusieurs fois, le montant de 118 690 € qui, comme l'a rappelé la première adjointe, mais cela figure dans le rapport, représente près de 10 % du montant de l'indemnité de remboursement anticipé.

Ce n'est pas non plus une petite somme.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote sur les délibérations 2 et 3.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 2 : ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 3 : ADOPTEE, ABSTENTION DE M. ROUSSEAU.**

INTERCOMMUNALITÉ

FONDS DE CONCOURS

- **04/AFFECTATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE 140 000 € EUROS ACCORDE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-DE-SEINE A LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RELATIVES A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES ARTS DU CIRQUE.**

MME LE MAIRE. - C'est le dernier versement que l'on devait toucher de la subvention de Sud-de-Seine. C'était un appel de fonds sur trois ans. Nous sommes dans la dernière année.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 4 : ADOPTEE, ABSTENTION DE M. ROUSSEAU**

AVENANT N° 3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE LA DAC DE BAGNEUX

- **05/Approbation de l'avenant n° 3 a la convention de mise à disposition de moyens en personnels de la commune de Bagneux pour la direction des affaires culturelles au profit de la communauté d'agglomération Sud-de-Seine et autorisation donnée à Madame Yasmine Boudjenah, 1^{ère} maire adjointe, de le signer.**

Mme le MAIRE. - À compter de 2015, il est proposé que la communauté d'agglomération rembourse ces frais à la commune sur la base de 20 % du coût réel engagé par la commune, cela étant intégré dans l'attribution de compensation.

On doit voter cet avenant n° 3.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

HABITAT

COMMISSION LOCALE DE L'HABITAT

- **06/BILAN ET ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT ENTRE 2013 ET 2014 - RAPPORT A LA COMMISSION LOCALE DE L'HABITAT DU 4 NOVEMBRE.**

Mme SEISEN. - Par cette délibération il s'agit de prendre acte du bilan de l'état des lieux de la politique locale de l'habitat sur les années 2013 à 2014 présenté lors de la Commission locale de l'habitat qui s'est tenue le 4 novembre dernier.

C'est une commission que nous avons souhaité mettre en place volontairement vu que ce n'est pas une commission obligatoire, qui s'appelait à l'origine en 2009 la Commission locale du

logement afin de donner à voir en toute transparence les propositions de relogement opérées par le Service Habitat dans un contexte d'extrême tension sur le logement social.

Cette commission locale du logement a ensuite évolué sur deux aspects suite notamment aux conseils municipaux de juin et novembre 2014 puis de juin 2015. Deux principales modifications sont intervenues : la première sur son objet et la deuxième sur sa composition et son fonctionnement.

Concernant son objet, avant, nous étions essentiellement centrés sur la politique d'attribution des logements sociaux.*

Nous avons souhaité, avec l'évolution, aborder toutes les sujets et toutes les actions qui concernent la politique locale de l'habitat donc d'ouvrir le champ des discussions...

Lors de notre réunion du 4 novembre dernier, nous avons abordé les activités de l'ensemble de la direction, le suivi de la demande de logement social, mais aussi le suivi de la programmation neuve compte tenu des enjeux actuels de développement de l'offre en logement.

Sur sa composition et son fonctionnement, avant nous avions 7 élus du Conseil municipal, tout comme actuellement, 3 représentants d'amicales, un représentant de la commission Accessibilité et un représentant du CFJ.

Nous avons acté son élargissement aux trois principaux bailleurs de la ville, aux 6 conseils de quartier et à 4 représentants demandeurs de logements sociaux. Lors de la dernière commission, nous n'étions pas au complet puisqu'il nous faut maintenant faire l'information aux conseils de quartier pour qu'ils se réunissent tous afin de désigner les personnes qui souhaitent y siéger, et en particulier faire l'appel à candidature en utilisant l'ensemble du fichier demandeur pour procéder à un tirage au sort pour que notre commission soit finalement au complet.

Sans entrer dans le détail du bilan transmis, quelques éléments clés du rapport pour faire un retour à la fois sur le suivi de la demande de logement social, la question de l'occupation du parc social et sur les bilans de commercialisation - essentiellement des grands chiffres pour ceux qui n'ont pas été dans le détail.

Je pense important que l'on s'arrête un instant sur ces questions.

Sur la question de la demande de logement social, aujourd'hui, on a un nombre relativement stabilisé, suite à la réforme du numéro unique régional, de noms de demandeurs balnéolais qui sont au nombre de 2500. Là, on prend en compte uniquement les Balnéolais qui travaillent ou qui habitent à Bagneux et qui souhaitent trouver une solution sur Bagneux, mais avec la demande régionale nous avons aujourd'hui environ 8000 demandeurs qui ont mis Bagneux comme choix et, évidemment, pas autant de possibilités de propositions.

Parmi les caractéristiques de ces demandeurs, 46 % sont déjà des locataires du parc social donc qui demandent une mutation, ce qui est un taux relativement élevé mais qui s'explique du fait que 67 % du parc de logements de la Ville est constitué de logements locatifs sociaux.

Nous avons en gros un tiers de nouvelles demandes et une surreprésentation par rapport à tous les territoires de référence des ménagers hébergés et des ménages à bas revenu.

On se retrouve dans une situation où il y a de nouvelles tensions sur les attributions puisque le taux de rotation déjà extrêmement faible est encore en baisse, ce qui n'est pas particulier à Bagneux, c'est le cas de Paris et de la petite couronne. On est sur des tensions très importantes du

fait notamment qu'il y a une absence de logements sociaux ou très peu sur certaines communes. Je n'en citerai pas ce soir, nous sommes déjà revenus là-dessus.

En conséquence, on a des délais qui s'allongent ; on est maintenant à 4 ans en moyenne. C'est un délai qui s'est considérablement allongé à Bagneux puisque, sur les dernières années, comme il y avait eu l'absorption du parc Icade sur lequel il y avait beaucoup de vacances, le temps de délai était moins important.

On a aussi un nombre de propositions d'attributions en baisse : 213 en 2014 alors qu'en 2012 on était sur 345 ; je parle des propositions sur lesquelles travaille la ville, mais plus globalement, au total, tous réservataires confondus et tous bailleurs confondus, ce sont un peu moins de 500 attributions qui ont eu lieu.

Quand on fait le rapport entre le nombre de demandeurs et le nombre d'attributions, mathématiquement, on voit bien qu'il y a une tension extrême et donc, derrière, pour nous, une volonté d'œuvrer en toute transparence sur ces questions-là.

Je vais revenir sur les caractéristiques des ménages du parc social.

Nous avons un phénomène de paupérisation de ces ménages qui est aussi la conséquence des politiques de l'habitat menées maintenant depuis plus de 15 ans, malheureusement sans inflexion dans une autre direction. Tout cela tend à confiner le logement social, de ne pas en faire un logement pour tous, mais un logement pour les plus démunis, ce que nous combattons évidemment politiquement mais sur lequel nous sommes bien obligés de constater les effets dévastateurs sur une Ville comme la nôtre.

Nous souhaitons mettre en place une politique active et coordonnée.

C'est le sens des réunions que nous avons menées à la fois avec l'État mais surtout avec l'ensemble des bailleurs sociaux, des amicales que j'ai rencontrées dans leur globalité très récemment et de l'ensemble des réservataires de manière à infléchir ce phénomène.

Le deuxième aspect concerne la question de la commercialisation. C'est vraiment quelque chose d'assez nouveau puisque, compte tenu de l'importance des livraisons de nouveaux logements, nous sommes là dans une deuxième phase d'urbanisation importante à la Ville de Bagneux.

Il nous semblait important de revenir collectivement sur le nombre de logements livrés, qui achète, qui s'installe, à quel niveau de prix et comment nous, avec la charte de la promotion et de la construction, nous permettons de favoriser les parcours résidentiels des Balnéolais vers l'accession à la propriété.

Pour rappel, en 2013, il y a eu 9 opérations de logements livrés, ce qui représentait environ 420 logements. 8 sont en cours de commercialisation, ce qui représente à peu près un peu plus de 460 logements et 2 en projet pour 2016 pour environ 338 logements.

C'est relativement important. C'est pour cela que nous y sommes très attentifs.

Nous sommes sur un rythme de commercialisation relativement bon compte tenu du contexte francilien, avec des prix au mètre carré qui augmentent, mais qui restent en dessous du marché. Nous arrivons encore à contenir les prix.

Une forte conséquence de notre engagement et de notre politique publique des programmes en accession à prix maîtrisés bénéficie largement aux Balnéolais puisque, sur les opérations sur lesquelles nous avons de l'accession à prix maîtrisé, ce sont 60 % de Balnéolais qui ont pu

accéder à la propriété alors que l'on sait que, quand les prix sont plus élevés dans le libre, c'est un peu moins d'un quart des acheteurs qui sont des Balnéolais.

Nous restons déterminés à continuer de négocier de manière ferme avec les promoteurs pour permettre à la fois dans le mode de commercialisation en avant-première pour les Balnéolais, mais aussi sur le niveau des prix, de permettre ces parcours résidentiels et, derrière, d'avoir plus de fluidité dans l'ensemble de la chaîne et dans l'ensemble des segments du parc de logements.

Mme MOUTAOUKIL. - Quelques mots sur ce sujet qui, pour nous, est extrêmement important. Je demandais il y a un instant à Mme le Maire de confirmer que la Commission locale du logement que nous avons créée en 2009 et dont nous avons revu le fonctionnement et le contenu n'est pas une obligation.

Il faut saluer la volonté de cette équipe et de vous-même d'avoir voulu, à un moment donné, apporter de la transparence sur ces questions d'attribution de logements puisque, Mme Seisen l'a rappelé, et c'est très bien explicité dans le rapport qui nous a été remis, c'est une question extrêmement sensible sur laquelle il y a de fortes tensions.

Nous avons souhaité, comme nous le faisons dans beaucoup de domaines, faire participer notre population aux décisions qui sont prises.

C'est vrai que comprendre comment ces attributions sont faites, mais également participer à la politique que nous essayons de plus en plus de mettre en œuvre, qui est celle de davantage de mixité sociale, rendre cela transparent, y faire participer des habitants, cela permet peut-être aussi de mieux comprendre les politiques que nous voulons mettre en place sur ces questions.

J'ajouterai, comme vous l'avez dit tout à l'heure sur un autre sujet qui n'a rien à voir, encore que, à propos des mosquées que, dans les Hauts-de-Seine, si toutes les villes limitrophes à la nôtre faisaient les mêmes efforts, nous n'aurions pas ces difficultés.

C'est vrai, nous avons, vous l'avez rappelé Madame Seisen, 67 % de logements sociaux à Bagneux. C'est un pic. Il faut se dire à un moment donné qu'en effet, pour pouvoir vivre ensemble, puisqu'il en a été question beaucoup au début de ce Conseil municipal, et c'est pour nous une volonté peut-être plus même, une obsession, il nous faut le traduire dans la manière que nous avons de construire la Ville de demain, mais aussi bien sûr peut-être travailler, et c'est ce que nous tentons de faire, à rééquilibrer ce chiffre des 67 % de logements sociaux.

Je ne vais pas rentrer dans le bilan. Je pense que Mme Seisen a rappelé les quelques éléments importants qu'il fallait avoir en tête.

J'apprécie énormément, et je pense que c'est le cas de beaucoup d'élus pour ne pas dire peut-être l'intégralité des membres de ce Conseil municipal, d'avoir à parcourir ce bilan et cet état des lieux de la politique locale de l'habitat dans notre ville, car cela nous permet aussi, finalement, de mieux connaître nos habitants et de voir quelles sont les réalités et les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Le logement, c'est, vous le savez, le premier budget d'un ménage, c'est extrêmement lourd et il y a aujourd'hui des gens qui ne sont pas en capacité, dans notre ville, de se loger parce que, tout simplement, ils n'ont pas les moyens de le faire avec les ressources qui sont les leurs.

Cela apporte énormément d'informations. Pour toutes ces raisons, je trouve que c'est très utile car, tout simplement, cela permet aussi d'éclairer les politiques publiques et les responsables politiques que nous sommes.

Pour ce qui me concerne, c'est un rapport que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt et je continue à dire que, cette Commission locale du logement que nous avons créée en 2009, nous devons la maintenir.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

À la commission logement, on nous a remis ce bilan documenté et argumenté. Je ne reviendrai pas là-dessus, mais il y a un point qui nous interpelle, c'est la paupérisation de notre parc social et l'incidence, à savoir le sentiment d'insécurité qu'il peut y avoir.

C'est un message à rappeler car c'est un constat.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues veulent-ils s'exprimer ?

Mme MEKER. - Un mot très bref car beaucoup de choses ont été dites et nous nous réjouissons, avec mon groupe, de ce travail fin qui nous apprend bien des choses.

J'en retiens une, c'est que le logement social est une catégorie de logements qui, normalement, devrait abriter toutes sortes de populations et ne pas être, comme c'est le cas actuellement, réservé aux populations les plus fragiles, ce qui est particulièrement le cas sur notre territoire et ce qui nous complique la vie.

Quand tous ici et tout le monde d'ailleurs en responsabilité dit : 67 % de logements sociaux, c'est difficile pour le vivre ensemble dans notre ville, c'est difficile pour l'équilibre financier de notre ville, c'est vrai, mais c'est vrai parce que nous connaissons la photographie sociale des habitants de cet habitat social. C'est absolument anormal que le logement social en France soit réservé à une population si pauvre ce qui fait que, d'emblée, nous sommes gênés pour établir une quelconque mixité sociale quand on est généreusement doté d'un parc de logement social.

Le rapport avec l'insécurité n'est pas aussi évident. Je voulais le souligner. Notre Ville n'est pas moins sûre - je crois que des rapports le montrent - que d'autres villes.

Mme SEISEN. - Je voudrais apporter un complément par rapport à la question de la paupérisation. Nous avons eu l'occasion d'en discuter dans le détail.

Dans les années 80, dans le logement social, se retrouvaient toutes les couches sociales de la société, c'est-à-dire que le logement social était à l'image de la société dans laquelle on vivait, dans sa diversité. On y retrouvait toutes les strates qui permettaient aussi de travailler au vivre ensemble.

La vocation du logement social a été déviée par les politiques publiques, et encore récemment avec la diminution des plafonds ; des politiques successives et finalement assez cohérentes qui en ont fait un lieu de spécialisation des populations.

Il y a un débat pragmatique, opérationnel, sur lequel on travaille de manière très accentuée, mais il y a une question politique et il faut élever le débat là-dessus pour dire à un moment donné : Qu'est-ce que le logement social ?

Je continue de le défendre, il devrait être pour tout le monde.

D'ailleurs, quand on regarde les financements, car on sait qu'il y a plusieurs types de logements sociaux, PLAI plus PLS, on va du très social à l'intermédiaire, aujourd'hui en Ile-de-France, c'est à peu près 90 % des ménages qui pourraient théoriquement y rentrer sauf que, du fait des politiques publiques menées, ce n'est plus possible ; la semaine dernière nous avons une

représentante de l'État à notre conférence inter-bailleurs et les objectifs, aujourd'hui, c'est de faire du chiffre.

On veut donner un droit prioritaire d'accès au logement social à tous les publics prioritaires reconnus DALO et PDLPD qui sont labellisés parce qu'ils sont fragiles, mais du fait de ces politiques-là, on paupérise l'ensemble du parc social.

Oui, il y a un droit au logement, mais dans une Ville comme Bagneux où il y a 67 % de logements sociaux je pense que l'État ne peut pas nous demander d'avoir la même politique que dans des communes largement en dessous des 25 % obligatoires de logements sociaux. On ne part pas du même point de départ. On ne part pas des mêmes problématiques.

Nous demandons à l'État constamment de mettre en place des politiques dérogatoires compte tenu de notre spécificité. Nous avons trois quartiers en politique de la Ville et, c'est un travail mené depuis une année, nous avons identifié de manière objective des résidences signalées comme fragiles de par les ressources socio-économiques des ménages, la composition familiale, le taux de chômage. Or, aujourd'hui, on nous refuse, quand on veut mettre en place une politique opérationnelle de lutte contre la paupérisation, ces critères qui nous permettraient concrètement de mener cette politique-là.

C'est un travail de longue haleine que nous menons de concert, en partenariat, mais on nous met beaucoup de bâtons dans les roues au plus haut niveau pour nous empêcher et, malgré tous les discours que l'on entend au niveau politique, dans l'opérationnel, nous sommes très embêtés pour pouvoir continuer.

Notre volonté, c'est de continuer en la matière pour avoir les outils de travailler concrètement à cette mixité sociale.

Je pense que c'était important de le souligner.

M. KONE. - Je voudrais m'associer à l'observation d'Aïcha Moutaoukil. C'est avec une attention toute particulière que j'ai lu ce rapport de la Commission locale du logement et je vous en félicite.

Ce qui m'a beaucoup mis à l'aise, c'est de savoir que vous avez, en tout cas dans votre option politique, une attention toute particulière pour les habitants de Bagneux. Cela, c'est très important contrairement aux années passées où nous étions le réceptacle des demandeurs de logement des autres départements.

Donc les habitants de Bagneux d'abord, c'est très important. Merci.

M. LE THOMAS. - Je ne reviens pas sur ce que Mme Seisen vient de dire et que je partage complètement sur ce qu'était le logement social avant et les politiques qui ont conduit à ce qu'il est aujourd'hui.

Je mettrais l'accent sur le fait que cette population, qui nous poserait problème, n'a pas choisi la situation de dénuement dans laquelle elle est.

C'est aussi le reflet de politiques au niveau de l'emploi, etc. qui induisent ces situations. Cela, il ne faut pas le perdre de vue. Ce n'est pas le logement social comme cela, en soi. S'il y a des gens qui sont très démunis, ce n'est pas le fruit du hasard, c'est aussi les conséquences d'une politique d'une grande ampleur.

C'était juste cette petite précision que je voulais apporter. On prend, et c'est normal, les dossiers les uns après les autres, mais il y a aussi par moments des connexions à faire entre eux.

Mme le MAIRE. - Un mot sur ces questions de paupérisation dans le logement social qui sont les effets de la dégradation de la situation sociale des habitants qui composent le logement social. C'est un fait national. Le congrès des HLM y revient régulièrement maintenant tous les ans en tirant la sonnette d'alarme en disant : Attention parce que nos logements sociaux sont en train de se ghettoïser et de devenir compliqués à gérer pour les bailleurs, et bien sûr pour les communes.

Mais le phénomène que l'on constate, dans une Ville comme la nôtre où il y a un nombre extrêmement important de logements sociaux, c'est que la paupérisation est encore plus importante dans les villes où le pourcentage de logements sociaux est très important.

Je voudrais, vous l'avez souligné toutes et tous, souligner l'excellent travail de Nadia Seisen dans cette délégation, mais aussi celui du service Habitat qui fournit vraiment des éléments d'appréciation de la situation sur notre Ville aux élus. Je crois que c'est vraiment à saluer.

Je ne suis pas sûr que tous les conseils municipaux des villes de la Région parisienne aient un tel type de document pour donner à voir la réalité de la situation sans cacher les complexités, les questions et les défis qui sont devant nous.

Nadia Seisen évoquait la question : « Quand on a une Ville qui a un tel taux de logements sociaux et qui a bien sûr la volonté politique de travailler à un rééquilibrage, tout le monde comprend bien que ce n'est pas en claquant des doigts, cela se fait sur plusieurs années ». C'est le travail que nous menons, mais nous aussi avons besoin d'être accompagnés aujourd'hui sur notre politique publique en faveur du logement.

Évidemment, quand nous demandons des dérogations quand il y a besoin de reloger une personne âgée qui dépasse un tout petit peu les plafonds, voilà,... que l'on arrête de nous embêter pour écrire trois lettres au préfet, excusez-moi de le dire ainsi, pour obtenir une dérogation.

Nous demandons que l'on regarde de manière spécifique la situation de Bagneux. Il n'y a pas beaucoup de communes en Ile-de-France qui ont ce taux de logements sociaux.

Nous avons besoin d'un accompagnement et d'une spécificité. De la même manière, quand on demande de ne pas accueillir de ménages DALO extérieurs à la Ville en plus, nous disons que nous avons suffisamment de ménages qui peuvent rentrer dans les critères du droit au logement opposable pour ne pas que l'on nous envoie encore les demandeurs d'ailleurs dans les Hauts-de-Seine.

C'est vrai aussi sur le plan départemental d'aide aux logements les plus démunis. On remplit largement nos efforts. On n'a pas à prouver, à Bagneux, que l'on n'accueille pas assez de personnes plus démunies. Nous sommes tous d'accord, quelles que soient nos politiques. C'est le cas aussi quand nous demandons une exonération du SLS, ce surloyer Boutin du nom de Mme Boutin qui était ministre au moment de la loi ; c'est non pas parce que nous voulons garder les riches dans les HLM, à Bagneux, des riches dans les HLM, si vous en connaissez, vous me les montrerez, il n'y en a pas beaucoup.

Nous voulons simplement pouvoir garder les quelques personnes qui vivent là depuis très longtemps, qui sont souvent des gens âgés dont les enfants sont partis et qui, du coup, se retrouvent un petit peu au-dessus des plafonds et qui sont obligés de quitter le logement social ce qui contribue, du fait des ménages qui sont relogés, à paupériser encore un peu plus nos cités.

C'est tout ce travail qu'il faut pouvoir mener pour vraiment préserver les équilibres.

Nadia SEISEN évoquait la réunion que nous avons eue avec les bailleurs la semaine dernière.

J'étais un peu époustouflée de ne pas sentir que l'on puisse se faire comprendre sur une question qui est d'une évidence. C'est une évidence que, dans une Ville qui a autant de logements sociaux que la nôtre, il faut des dispositifs particuliers d'accompagnement de la commune.

On n'est pas ni en déficit de construction ni récalcitrant à en construire ni en opposition pour accueillir des familles ou des ménages en difficulté. Je crois que l'on n'a pas de preuve à faire de ce côté-là. Il faut être plus dur avec ceux qui sont hors la loi depuis maintenant plusieurs dizaines d'années, je vais le dire comme cela, et être accompagnant avec ceux qui ont déjà fait beaucoup d'efforts pour la solidarité régionale et départementale.

Il s'agit de prendre acte que l'on vous a présenté ce document.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTINGENT PREFECTORAL

- **07/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE BAGNEUX DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA CAFIL ET LA SFIL, SUITE AU REFINANCEMENT LE 01/07/2014 DU CONTRAT N° MPH98529EUR CONCLU LE 06/04/2007 AVEC DEXIA CREDIT LOCAL**

Mme SEISEN. - Cette délibération permet d'avoir une illustration de ce que je disais juste avant.

Nous avons, le 27 janvier 2015, autorisé Madame le Maire à signer une nouvelle convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral. Cela représente 25 % des logements sociaux de la ville, ce n'est pas rien.

Dans le dialogue que nous avons avec l'État, nous étions convenus de formulations, nous avons tout transmis, etc. Le 2 septembre, retournement de situation, l'État nous demande de changer de formulation.

Nous avons présenté une série de résidences fragiles qui sont largement dans les QPV de par la classification objective que nous avons opérée pour lesquels nous demandions à l'État que, dans ces résidences-là, le relogement des publics identifiés DALO, PDLPD ou sorties d'hébergement ne soit pas prioritaire.

L'État nous a demandé de modifier notre formulation en disant qu'elles feront « l'objet d'une attention toute particulière », ce qui est beaucoup moins fort.

On voit bien que l'on est en train de pinailler sur les termes parce que l'État ne veut pas que l'on dise que, dans les résidences déjà fragilisées, on ne souhaite pas accueillir des publics de nouveau fragiles.

C'est un peu l'illustration du dialogue de sourd que l'on a concrètement avec l'État.

Mme le MAIRE. - On modifie légèrement la convention pour pouvoir la signer avec la Préfecture.

Mme MOUTAOUKIL. - Là-dessus, je dirai tout simplement qu'il faut résister...

Rires...

Mme SEISEN. - Il faut écrire au ministre.

Mme le MAIRE. - C'est ce que l'on a fait !

Mme MOUTAOUKIL. - On continue.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT URBAIN

SECTEUR ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

- **08/PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE AU PROFIT DE LA SEMABA DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION 4 N° 168 APPARTENANT A LA COMMUNE DE BAGNEUX**

Mme BOUDJENAH. - En plus de l'immeuble de bureaux et de l'immeuble de logements en accession à la propriété qui sont en fin de chantier, nous avons également ce que l'on appelle le lot L6 qui prévoit 24 logements en accession sociale, 43 logements sociaux et une crèche de 99 berceaux construite en remplacement de la crèche du Chant des oiseaux démolie pour les besoins des travaux de la ligne 4.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, nous avons déjà approuvé, par délibération en septembre 2013, la cession à la SEMABA d'une parcelle communale que l'on appelle parcelle Croix du sud de 2146 m² au prix de 1,8 M€. Une promesse de vente avait été signée.

Entre-temps, la maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée à EFIDIS qui est déjà propriétaire d'une partie du foncier dans ce secteur et qui est même bailleur sur ce secteur. C'est EFIDIS qui réalisera les logements sociaux et la coque de la crèche et sa filiale DOMEFI qui réalisera les logements en accession ; charge à la SEMABA de réaliser les travaux de second œuvre de la crèche.

Les modalités de reprise de ce programme ont conduit la SEMABA et EFIDIS à signer une promesse de vente en vue d'une cession au 31 décembre 2015. La Ville et la SEMABA ont signé un avenant pour proroger la promesse sur le terrain de la ville, mais une des conditions suspensives de la promesse n'est pas remplie : elle implique de livrer un terrain libre de tout réseau actif. Or il y a une servitude de passage pour l'écoulement des eaux usées au profit d'une copropriété qui se trouve avenue Aristide Briand.

En attendant de trouver un accord en cours avec la copropriété pour qu'elle renonce à cette servitude, nous devons proroger la promesse de vente.

Elle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016, le temps que la SEMABA règle cette situation avec la copropriété, mais l'objectif est que ce soit signé le plus rapidement possible courant 2016 afin que les travaux puissent commencer.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Avec la SEMABA c'est toujours compliqué, quand même. Si je comprends bien les montages financiers, il y a eu une première prolongation de la date de cession du terrain n°168 du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015 entre la Ville et la SEMABA.

Ce soir, vous nous demandez de voter une prolongation supplémentaire du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 sachant qu'une promesse de cession entre la SEMABA et EFIDIS était prévue au plus tard, c'est marqué, le 31 décembre 2015.

Quid de l'impact financier pour la Ville ? Quid de la promesse de vente entre la SEMABA et EFIDIS qui était prévue au 31/12/2015 ? Et, là, on prolonge 12 mois supplémentaires, quid de l'impact sur les projets immobiliers prévus sur cette parcelle ?

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Martin, je vous laisserai la responsabilité de vos propos quand vous dites que « c'est toujours compliqué ».

Les projets d'aménagement, c'est compliqué dans bon nombre de villes, il y a même des projets d'aménagement qui sont à l'arrêt pendant très longtemps. Tout à l'heure, on va parler de la parcelle Sanofi qui est libre depuis de longues années ; ce n'est ni la Ville ni la SEMABA qui est à la manœuvre sur ce secteur, je referme la parenthèse.

Il n'y a pas d'impact financier particulier puisque ce foncier appartient à la ville. La Ville l'a acquis il y a maintenant plusieurs décennies donc elle n'a pas de portage financier particulier. Je peux vous dire qu'en effet c'est une opération compliquée, je ne le cache pas, avec EFIDIS.

On s'attendait, en transférant cette opération à EFIDIS, que les choses puissent être facilitées puisqu'EFIDIS est déjà bailleur sur ce périmètre et donc il y a un certain nombre de questions plus faciles à régler notamment sur les questions de parking, de stationnement puis, demain, de gestion puisqu'ils sont déjà en gestion d'un bâtiment sur l'avenue Victor Hugo.

Mais EFIDIS est une grosse machine. Un certain nombre d'étapes a pris beaucoup de temps.

Quant à cette question de servitude de passage avec la copropriété sur l'avenue Aristide Briand, ce n'est pas toujours facile de travailler avec des copropriétés, malheureusement. On est en train de trouver des solutions, mais cela prend du temps car il faut réunir des assemblées générales, il y a des délais qui sont parfois pas simples.

Ce soir, il ne s'agit pas de prolonger d'une période qui serait démesurée. Encore une fois, je l'ai dit, on prolonge jusqu'au 31 décembre 2016, mais l'objectif est de signer la promesse de vente entre la Ville et la SEMABA pour qu'ensuite la SEMABA puisse vendre à EFIDIS et qu'EFIDIS construise le plus rapidement possible en 2016, dès que ce sera réglé avec la copropriété.

M. MARTIN. - Vous ne répondez pas à la question.

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a pas d'impacts financiers pour la ville. C'était votre question ?

M. MARTIN. - Non, il y a eu une promesse de vente entre la SEMABA et EFIDIS prévue au 31/12/2015 au plus tard.

Mme BOUDJENAH. - En effet, il y a bien une prolongation entre la SEMABA et EFIDIS, même si ce n'est pas indiqué-là.

M. MARTIN. - Vous le confirmez bien ?

Mme BOUDJENAH. - Bien sûr.

M. KONE. - Si j'ai une bonne visibilité, c'est le périmètre où il y a le KFC ?

Mme BOUDJENAH. - Non, nous sommes derrière le théâtre. Là, où il y a deux opérations qui sont en cours de chantier. Vous voyez que tout n'est pas aussi compliqué.

M. ROUSSEAU. - Ce qui m'étonne en lisant ce rapport, c'est que ce point n'ait pas été étudié dans la phase d'analyse, de diagnostic et que l'on n'ait pas vu cette servitude à l'avance.

Mme le MAIRE. - Oui, on peut le dire. Je vous rappelle juste que la Ville a conclu un accord avec la SEMABA pour un transfert à EFIDIS.

J'avais expliqué au conseil municipal que, compte tenu des difficultés de la SEMABA, nous proposons que ce ne soit pas la SEMABA qui réalise cette opération, mais quelqu'un d'autre. C'est ce que nous avons fait donc la SEMABA, à la demande de la ville, travaille à transférer à un autre bailleur la réalisation de cette opération.

Oui, peut-être qu'il y avait une question de servitude et qu'on le savait avant. Je pense que c'est au fur et à mesure que l'on travaille que l'on voit les choses. Le projet est maintenant complètement travaillé.

À un moment, on a vu qu'il y avait un souci avec cette servitude, on pensait pouvoir le régler beaucoup plus vite, mais il prend finalement beaucoup plus de temps que prévu.

C'est l'objet de cette prorogation. Ce problème n'est pas réglé techniquement et donc il faut le régler sinon on ne peut pas réaliser ce morceau de la ZAC

Oui, nous aurions peut-être pu voir qu'il y avait une servitude, mais nous sommes sur une ZAC de 19 hectares avec plein d'îlots, plein de projets.

La ZAC Victor Hugo, vous allez en entendre parler à chaque Conseil municipal quasiment. C'est une opération d'aménagement sur un très gros périmètre, au pied des métros. Elle pose des questions de maîtrise foncière, de parcellaire, d'accords entre les uns et les autres, etc.

Une telle opération d'aménagement de cette ampleur, ce n'est pas comme aux Mathurins où vous avez tout le foncier et où vous allez tout raser, tout aménager. Là, on est dans de la dentelle à chaque fois. Oui, on aurait dû le voir avant peut-être, cela n'a pas été le cas, mais c'est la vie d'un projet.

La SEMABA n'est pas en faute sur ce point, si c'est ce que vous sous-entendez.

M. ROUSSEAU. - Effectivement, on revient vers la copropriété. La copropriété se réunit en Assemblée Générale une fois par an, sauf si c'est une Assemblée générale extraordinaire, mais quelle proposition allons-nous lui faire ? Derrière, il y a des coûts. Est-ce que la solution est anticipée ?

Mme BOUDJENAH. - Pour le coup, il n'y a pas de coût puisqu'on leur demande qu'ils renoncent à la servitude. En fait, ils auront même des charges en moins puisque l'entretien de ce réseau d'écoulement des eaux usées ne sera plus à leur charge.

M. ROUSSEAU. - Donc c'est une bonne nouvelle pour eux ?

Mme le MAIRE. - A priori, oui !

Mme BOUDJENAH. - Oui, on pense que c'est une bonne nouvelle.

M. MARTIN. - Je souhaiterais que l'on écrive que la prorogation soit aussi, pour la vente entre la SEMABA et EFIDIS, au 31/12/2016.

Mme le MAIRE. - C'est le contraire.

M. MARTIN. - Elle était prévue au plus par le 31/12/2015. Elle ne pourra pas se faire.

Mme BOUDJENAH. - On aurait pu ajouter dans la délibération que la SEMABA et EFIDIS prorogent la promesse ; il manque peut-être cet élément. C'est justement parce qu'il y a prorogation de cette promesse que la Ville et la SEMABA n'ont pas signé trop en amont de la signature entre SEMABA et EFIDIS.

M. MARTIN. - Tout à fait.

Mme le MAIRE. - Nous sommes d'accord ?

M. MARTIN. - Oui.

☛ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 8 : ADOPTEE - VOTE CONTRE DE M. ROUSSEAU ET ABSTENTIONS DE MME GARGARI ET M. MARTIN.

- **09/APPROBATION DE L'AVENANT N°2 – CONCESSION ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO**

Mme BOUDJENAH. - On vous propose ce soir un avenant qui acte plusieurs évolutions concernant la crèche, les participations constructeur et l'exercice du droit de préemption.

Concernant la crèche, nous avons déjà, dans l'avenant n° 1, modifié la présentation du financement de cet équipement par la commune afin de traduire la réalité du montage juridique à mettre en place en précisant que le financement serait assuré par la participation de la Ville affectée au bilan de l'opération.

Aujourd'hui, certains éléments relatifs à la crèche ont été modifiés, tels que le montant de la participation et le calendrier de sa mise en œuvre.

Le montant de la participation s'élève désormais à 3,365 M€ H.T. au lieu de 3,200 M€ H.T., soit un dépassement de 5 % du montant initial qui correspond au comblement de carrières plus important, la réalisation de fondations spéciales et le mobilier pour la cuisine, la buanderie et la biberonnerie.

C'est le premier sujet.

Le second sujet de modification avec cet avenant n° 2, c'est les participations constructeur. Quand un constructeur qui n'a pas acquis le terrain auprès de l'aménageur fait une opération dans le périmètre de la ZAC, on lui demande de verser une participation à l'aménageur.

Nous avons déjà délibéré ici au mois de mai 2014 pour fixer le montant à 142,25 € par mètre carré de surface de plancher. Ce montant reste inchangé, mais il est nécessaire que l'on indique clairement l'autorisation du versement direct du constructeur à la SEMABA en fonction des opérations qui peuvent se présenter dans ce cadre.

Enfin, le dernier sujet, c'est le droit de préemption puisque nous avons élargi le périmètre d'intervention de l'EPF 92 dans la ZAC dans l'avenant n° 4 de la convention foncière avec l'EPF.

Il s'agit de préciser que la SEMABA est délégataire du droit de préemption sur l'ensemble du périmètre à l'exception des parcelles sur lesquelles c'est l'EPF 92 qui doit intervenir.

Mme le MAIRE. - Merci. Des remarques ?

M. MARTIN. - Dans le rapport, il est dit que l'on doit avoir en annexe le périmètre d'intervention foncière de l'EPF 92 et je ne l'ai pas vu. Pourrait-on le rajouter et l'envoyer ?

Mme BOUDJENAH. - On l'a peut-être omis, mais c'est parce qu'on l'avait déjà passé au précédent conseil. Il est en annexe à l'avenant n° 2.

Mme le MAIRE. - Il figure au précédent conseil.

☛ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 9 : ADOPTEE - VOTE CONTRE DE M. ROUSSEAU ET ABSTENTIONS DE MME GARGARI ET M. MARTIN.

TAXE AMENAGEMENT

- **10/Mise en place de la taxe d'aménagement majorée sur le secteur Paul Vaillant Couturier/Blains « site Sanofi »**

Mme BOUDJENAH. - Nous avons délibéré le 17 novembre 2014 pour porter à 5 % le taux de cette taxe d'aménagement en vigueur depuis 1^{er} janvier 2012. C'est la nouvelle taxe d'aménagement qui remplace les précédentes.

Il est possible de majorer ce taux jusqu'à 20 % dans certains secteurs par délibération motivée si la réalisation de travaux substantiels de voirie de réseau ou la création d'équipements publics était rendue nécessaire en raison de l'importance de constructions nouvelles sur un secteur.

Ce soir, nous vous proposons de majorer cette taxe d'aménagement sur le secteur Sanofi à l'angle de la rue Paul Vaillant Couturier et de l'avenue des Blains.

Vous avez quelques éléments sur le projet en cours, qui n'est pas encore abouti et qui fera évidemment l'objet d'une concertation et d'une présentation aux élus en commission d'aménagement.

Sanofi a quitté les lieux depuis maintenant 5 ans et cherche à vendre son foncier. Ils ont conclu un accord avec Bouygues Immobilier en vue de la réalisation d'un projet. Une étude de requalification urbaine a été confiée à l'agence COBE. Il y a maintenant un travail qui dure depuis plusieurs mois ; étude à laquelle la Ville a été associée. Tout cela permet de dégager les principes d'un projet compatible avec les orientations que la Ville a définies pour son futur PLU.

Brièvement, l'idée est d'y mettre de la mixité sociale et fonctionnelle avec des programmes mixtes qui associent des activités économiques.

Il s'agit qu'à proximité du RER B on puisse réinstaller de l'emploi et mixte avec des activités économiques et des logements diversifiés ainsi que des jardins partagés.

Deuxième principe : bien travailler la transition avec le secteur pavillonnaire de la rue des Blains d'un côté et le secteur d'habitat collectif social de l'autre.

Enfin, dernier principe : que ce secteur puisse contribuer à de nouveaux espaces de circulation avec notamment l'idée d'une liaison de la gare du RER jusqu'aux Mathurins qui puisse emprunter ce périmètre.

Nous sommes sur une surface totale de 9100 m², une surface de plancher total du projet en cours de réflexion de 23000 m² qui serait décomposée en 3 plots :

Le bâtiment en briques rouges notamment sur l'avenue Paul Vaillant Couturier serait conservé et destiné à des bureaux

Dans l'intérieur de la parcelle, un bâtiment neuf qui serait en proue complètement de l'autre côté à

l'angle de la rue des Blains et du chemin piétonnier près du RER pourrait abriter une résidence étudiante environ 200 chambres et, entre les deux, un autre plot encore en construction ; du logement de différents types : accession libre, accession à prix maîtrisé et un certain pourcentage de locatif social.

Les espaces extérieurs seraient aussi de qualité avec une partie de jardins partagés ainsi qu'une voie nouvelle entre ce programme et la résidence de l'Abbé Grégoire pour que la circulation automobile et piétonne soit le mieux conçue.

Notre projet serait hors concession d'aménagement, or nous avons évidemment regardé de près les conséquences concrètes de l'arrivée de nouveaux logements et donc le besoin en particulier en termes de classes. Avec le ratio de 0,26 enfant par logement que nous avons appliqué, le besoin de place à créer serait de 1,51, c'est très précis, soit un coût estimé à 906 000 € H.T.

C'est sur cette base-là que nous avons calculé la majoration du taux de la taxe d'aménagement que nous vous proposons de voter ce soir à hauteur de 10,4 % qui permettrait d'assurer le financement du besoin généré en classes.

Pourquoi votons-nous ce soir, même si le projet n'est pas encore complètement présenté à la concertation ? C'est qu'il faut absolument avoir voté avant le 30 novembre de l'année si l'on veut que ce soit appliqué l'année suivante.

Comme je l'ai dit, et je le répète, dès début 2016 nous proposerons une réunion publique pour s'engager dans la concertation sur ce projet important.

Mme le MAIRE. - Des remarques ?

(Aucune.)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CRECHE VICTOR HUGO

- **11/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE D'ACTUALISER LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mme le MAIRE. - Je vous propose de m'autoriser à actualiser la demande de subvention auprès du Conseil départemental puisque j'ai dit tout à l'heure que les prix augmentaient un peu.

On nous a remis les engagements financiers que l'on avait obtenus.

Des questions ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA SARL LES FILS DE MADAME GERAUD

- **12/APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXPLOITATION DE LA SARL LES FILS DE MADAME GERAUD POUR L'ANNEE 2014**

Mme le MAIRE. - C'est un rapport assez complet. On a ce rapport présenté tous les ans présenté

par le délégataire.

M. ROMERO AGUILA. - Il s'agit de prendre acte du rapport. Quelques informations : c'est la question de la rénovation du marché Léo Ferré. Nous avons des études en cours. Nous avons une réunion supplémentaire avec l'ensemble des représentants des commerçants, car c'est un élément qui manquait au travail réalisé, afin d'évaluer leur point de vue et leurs besoins pour les faire participer à l'ensemble des travaux dont l'étude sera lancée sans doute l'année prochaine.

M. MARTIN. - En lisant le rapport, l'inquiétude que l'on a eue en commission, c'est la « non-maîtrise » des forains volants sur ce marché qui sont en augmentation.

C'est bien parce que cela rapporte des revenus, sauf qu'ils se mettent un peu n'importe où.

Je reprends le même débat que l'on a eu l'an dernier sur le trottoir ; ils squattent un peu l'ensemble des trottoirs. Est-ce qu'il est bien pris en compte au niveau du placier qu'il faut qu'il y ait réellement une maîtrise des forains volants car un jour il y aura un accident et cela risque de poser problème.

M. ROMERO AGUILA. - Dans les éléments indiqués à la société des fils de Mme Géraud, il y a la maîtrise de ces volants, mais c'est la réalité sur le marché Léo Ferré. Les volants sont de moins en moins nombreux sur le marché Village et d'ailleurs il faudra traiter la question du marché du centre-ville. Il leur a été demandé d'être vigilants sur ces éléments-là.

Un macaron a été mis en place pour la question du stationnement et Madame le Maire a obtenu auprès du département la possibilité d'avoir un stationnement sur la RD 920, ce qui est un élément qui ne réglera pas l'ensemble du sujet puisque la question qui reste posée vaut surtout pour les habitants proches de la rue des Meuniers qui souhaiteraient pouvoir continuer à se garer. Nous sommes en train d'essayer de trouver une solution pour cela, afin qu'il y ait un cadre de coexistence entre tous les usagers du secteur.

Forcément, le sujet des volants, c'est à la fois le sujet de cet élément d'instabilité qu'il peut y avoir et la question de la qualité de ce qui est proposé.

Très sincèrement, je pense que l'on ne pourra aboutir à un changement notable qu'à partir du moment où les travaux seront engagés et que l'on pourra redessiner un certain nombre de choses.

On prendra forcément en compte cette dimension à la fois de passage et de possibilité d'utiliser l'espace public pour toutes les utilisations, pas simplement pour le marché le dimanche et le jeudi matin.

M. ROUSSEAU. - Tout cela peut se faire dans le cadre du futur réaménagement que vous avez évoqué, mais je pense qu'il est aussi important d'associer la réflexion par rapport au stationnement. Même, si, là, on a l'autorisation du département sur la RD 920, je sais qu'il y a une étude d'un espace rue des Meuniers.

On avance bien sur ce dossier ?

Par ailleurs, il faudra se poser la question du marché du centre-ville où effectivement il y a de moins en moins de commerces.

C'est une vraie question.

Mme DREYER-GARDE. - Au moment de l'annonce par la société la Française de la reprise du terrain Robinson là où les commerçants garaient leurs camions, il a fallu rebondir et trouver des

solutions qui n'étaient certes pas pérennes et mais qui étaient des solutions d'attente. On a fait avec.

Effectivement, au milieu de la rue des Meuniers, le parking sur Arcueil et aussi sur la RD 920 en partie utilisé le week-end.

Nous avons réussi à retrouver le propriétaire d'une partie du terrain Robinson - c'est la partie qui ne sera pas utilisée par les véhicules de la RATP - ce n'était pas évident au départ et nous avons réussi à le mettre en lien avec le concessionnaire du marché.

La négociation est en cours pour que cette partie du terrain soit remise à disposition des commerçants, ce qui répondrait à une grande partie des besoins de stationnement.

Je crois qu'ils sont encore en train de négocier une redevance, mais a priori ce ne serait pas hors de portée pour le concessionnaire. En obtenant cela, on va pouvoir de nouveau libérer la chaussée de ces stationnements, tels qu'on les avait organisés depuis un an.

Mme le MAIRE. - Sur la question des volants du marché, nous insistons beaucoup auprès du concessionnaire pour qu'ils respectent les emplacements dédiés aux volants et qu'ils ne débordent pas dessus.

Roberto Romero est intervenu, je suis moi-même intervenue avec le directeur général des services pour faire partir des commerçants qui s'étaient installés sans autorisation sur des parcelles.

Nous sommes très attentifs sur cette question afin qu'il y ait un respect de ce qui figure dans les termes de la concession.

C'est clair que la rénovation du marché, sa restructuration, la délimitation claire du nombre d'emplacements que nous souhaitons pour les votants et pas, plus devraient nous permettre d'améliorer la situation à terme.

Concernant le marché Village, il est clair que nous avons peu de commerçants, certains sont présents depuis longtemps. Ce sont des commerçants de qualité, mais insuffisamment nombreux pour assurer la pérennisation.

Il faut que nous y soyons extrêmement attentifs. Tout le monde comprend bien que, comme ils sont très peu nombreux, s'il y en a deux d'un coup qui partent, cela met vraiment en danger la vie du marché Village.

Il faut vraiment que l'on remette l'ouvrage sur le métier sur ce marché, que l'on se repose toutes les bonnes questions, que l'on vienne devant vous avec de nouvelles propositions de décisions pour le transformer ou le redynamiser. Mais en tous les cas, il va falloir prendre des options claires pour ne pas le voir tout simplement périlcliter dans un délai qui pourrait être rapide. Si tout d'un coup il y en a deux qui ne viennent plus, on tombe dans une jauge de nombre de commerçants qui n'est pas suffisante pour faire vivre un marché, même si c'est un plus petit marché que celui de Leo Ferré.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SERVICES TECHNIQUES

FOURNITURES DE PLANTES POUR FLEURISSEMENT (2 LOTS)

- **13/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS**

MISE EN CULTURE, POSE, DEPOSE ET ARROSAGE DES MOBILIERS DE FLEURISSEMENT

- **14/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT**

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

- **15/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT**

M. FRESSE. - La délibération 13 est la suite de la Commission d'appel d'offres du 12 novembre dernier pour les espaces verts. C'est la fourniture de plantes annuelles, bisannuelles et de bulbes pour le fleurissement avec l'entreprise VERVOORT.

La délibération 14 concerne un renouvellement d'un marché pour la pose et entretien de mobiliers de fleurissement avec l'entreprise HORTY FUMEL.

La dernière délibération concernant l'entretien des espaces verts en complément du travail des agents de l'espace vert eux-mêmes pour du travail de taille, tonte, fauchage, ramassage des feuilles mortes, etc. avec un nouveau prestataire puisque le marché serait attribué à l'entreprise Even (?).

Mme le MAIRE. - Merci.

Des questions ?

(Aucune)

☞ VOTE : LES DELIBERATIONS 13, 14 ET 15 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

DEMOLITION DU LOGEMENT GARDIEN DE LA PISCINE ET DU SAUNA

- **16/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR**

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus de gardien dans le logement.

M. DIMBAGA. - Le sauna et le logement gardien de la piscine étaient des bâtiments dépendants de la piscine. Construits dans les années 1960, ces deux bâtiments, très énergivores, ne bénéficient d'aucune isolation thermique et leur installation électrique qui n'est plus conforme.

Leurs alimentations énergétiques (électricité et eau) venant de la piscine ont été supprimées depuis le début des travaux de rénovation de la piscine.

Le logement est resté inoccupé depuis la fermeture de la piscine en septembre 2010 et le sauna fut, le temps de la rénovation de la piscine, l'hébergement du club de plongée de la Ville jusqu'en juillet 2014 (date d'ouverture de la piscine rénovée).

Depuis, le club de plongée a repris ses activités dans les locaux de la piscine et le sauna fait partie intégrante des équipements de la piscine.

Ces deux bâtiments restent inoccupés et leurs états sanitaires les rendent impropres à toute utilisation.

Ils sont également situés dans le périmètre du vaste programme de rénovation urbaine de la Pierre Plate prévoyant la construction de logements sociaux, la démolition reconstruction du centre social et culturel Jacques Prévert de la crèche et du gymnase Joliot Curie, le réaménagement des espaces publics, la revalorisation des espaces verts et sont au carrefour des travaux de la ligne 4 du métro où l'on aperçoit aujourd'hui l'évolution des travaux (achèvement pour fin 2019) et de la ligne 15 du Grand Paris Express (prévu pour 2022).

L'état physique et sanitaire délabré des bâtiments sauna et logement gardien et leur situation géographique nécessite leur démolition.

Il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à déposer au nom de la Ville un dossier de Permis de Démolir.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE, DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES, DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL ET DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

- **17/TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE MAURICE THOREZ**
- **18/TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL ET DU BATIMENT DE LA RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE HENRI WALLON**
- **19/CREATION D'UNE COUR D'ECOLE POUR LA MATERNELLE HENRI WALLON**
- **20/TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE ALBERT PETIT**
- **21/TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE HENRI BARBUSSE**
- **22/TRAVAUX DE RENOVATION A L'ECOLE JOLIET CURIE**
- **23/TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA COUR ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE**
- **24/TRAVAUX DE RENOVATION AU PARC DES SPORTS**
- **25/TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE**
- **26/TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LOCAUX TECHNIQUES**
- **27/TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CUISINE CENTRALE**
- **28/CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE RENE ROUSSEAU**
- **29/TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND**

Mme le MAIRE. - Ces délibérations 17 à 29 visent à m'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès du Département ou de la Région, auprès de la DRAC, la FFF, du CNDS, etc.

Je vous propose de les passer une par une. Je précise juste qu'avec le Département, nous sommes en train de travailler sur une contractualisation. Le Département a poussé les villes à contractualiser sur 3 ans sur des budgets d'investissement et de fonctionnement.

Nous sommes en cours de négociation avec le Département sur ce contrat. Nous ne savons pas si nous aurons abouti pour 2016. Par mesure de précaution, nous vous proposons de voter ces délibérations au cas où nous n'aurions pas tout à fait encore abouti sur le contrat.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

☞VOTE : LES DELIBERATIONS 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

POLE MOBILITE

- **30/APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION ET AU FINANCEMENT DE L'ETUDE DU POLE D'ECHANGES DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme le MAIRE. - Il s'agit du pôle d'échange multimodal avec l'arrivée de la ligne 15 et de la ligne 4. Nous devons étudier toutes les conséquences que cela va avoir notamment sur la desserte en bus de ce pôle. Nous faisons une étude sur cette question pour faire les bons choix.

C'est une étude que va porter la Ville qui va en assurer le pilotage. Nous avons une subvention de 100 000 € de la société du Grand Paris pour mener cette étude.

Nous vous proposons de voter cette délibération ce soir qui est une convention signée pour une durée de 30 mois reconductible.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune)

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MARCHE N°172501 DE CHAUFFAGE POUR LES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

- **31/ACCEPTATION DE L'AVENANT N°4 AU MARCHE DE CHAUFFAGE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER**

Mme le MAIRE. - Nous passons un avenant n° 4 car nous nous sommes aperçus qu'il y avait une erreur matérielle dans le tableau des prix (article 3) ; il n'y a pas de conséquences mais il faut voter sur cette rectification d'erreur.

☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIGEIEF

- **32/APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE RELATIF A L'ANNEE 2014**

Mme le MAIRE. - Je vous fais grâce de ce rapport vous avez dû le lire.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SIFUREP

- **33/RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP POUR L'ANNEE 2014**

Mme le MAIRE. - Nous présentons le rapport d'activité, c'est une obligation.

Il y a des questions ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SIPPEREC

- **34/APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIPPEREC RELATIF A L'ANNEE 2014**

Mme le MAIRE. - Vous avez pris connaissance du rapport.

Des questions ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CESSION

ESPACES PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

- **35/CESSION A TITRE ONEREUX DE DEUX CARS MUNICIPAUX**

Mme le MAIRE. - Nos cars n'étaient plus en règle puisque nous n'avions pas de ceinture de sécurité.

Nous les vendons pas très cher car nous ne pouvons plus les utiliser.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ASSURANCES

SOUSCRIPTION ET GESTION DES MARCHES D'ASSURANCES – FLOTTE AUTOMOBILE

- **36/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT**

Mme le MAIRE. - On l'a attribué à la Sauvegarde GMF CBT.

Des remarques ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVENANT DE TRANSFERT DE RAISON SOCIALE ET DE PRESTATIONS AU MARCHE N° 351505 « ACHAT DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES DE TRAVAIL, DE PROTECTION ET DE SECURITE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX »

- **37/AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT CORRESPONDANT**

Mme le MAIRE. -.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

- **38/APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ASSOCIATIFS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**
- **39/APPROBATION D'UNE CONVENTION-CADRE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

Mme DAVID. - Il fallait les réécrire, nous les avons réécrites en précisant le mode de fonctionnement et les mises à disposition des locaux auprès des associations. On demande aux associations une contribution à l'utilisation des fluides.

Il y a une autre convention pour la mise à disposition de créneaux dans les centres sociaux et culturels.

Mme le MAIRE. - Nous avons deux délibérations à voter.

Des questions ?

Mme MOUTAOUKIL. - On dit que les associations devront participer au paiement des fluides. Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

Mme DAVID. - Concrètement, si on prend l'exemple de Daniel FERY qui a des locaux, on partagera la facture d'électricité au nombre de mètres carrés utilisés en sachant que l'on a une salle municipale donc ils ne prendront pas tout en charge.

Il me semblait important que les associations ayant des locaux pérennes participent à leur

fonctionnement. Cela évite par exemple de laisser les fenêtres ouvertes et le chauffage allumé, entre autres.

Je plaisante, mais c'est une question de responsabilité de chacune des associations tout en sachant que l'on met les locaux à disposition gratuitement

- **☞VOTE : LES DELIBERATIONS 38 ET 39 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**
- 39bis

Mme le MAIRE. - C'est la délibération que je vous ai demandé de rajouter au début du Conseil municipal pour m'autoriser, dans le cadre du contrat avec le Département et la Ville, à reverser les subventions aux associations et à la Communauté d'Agglomération, subventions que l'on touche du Département.

- **☞VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

- **40/ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES CONSULTATIONS DE DEPISTAGE ANONYME ET GRATUIT A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA SENTE D'ILE-DE-FRANCE (ARSIF) ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

CENTRE DE VACCINATION ET CENTRE D'INFORMATION DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

- **41/ACCEPTATION DE LA CONVENTION 2015 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 25 027€DE L'AGENCE REGIONALE DE LA SENTE D'ILE-DE-FRANCE (ARSIF) ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA SIGNER**

M. PAYEN. - Les deux premières conventions sont passées entre l'A.R.S. d'Ile-de-France et la Mairie. Ce sont des conventions classiques que l'on vote régulièrement.

La première concerne le CDAG DES IST, du VIH et des hépatites. L'ARS Ile-de-France propose de subventionner à hauteur de 32 643 €, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2014.

La deuxième convention concerne deux types d'action, le Centre de vaccination d'un côté et, de l'autre, le Centre d'Information et de Dépistages et des IST pour un montant global de subvention de 25 027 €.

- **☞VOTE : LES DELIBERATIONS 40 ET 41 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE**

PREVENTION DU VIH

- **42/ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION SAFE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LA**

SIGNER

M. PAYEN. - Cette troisième convention est à passer entre la Mairie et l'association SAFE qui s'occupe d'actions de prévention de manière globale : distribution, récupération de seringues destinées aux usagers de drogues dures, la collecte de Dasri qui sont des déchets d'activité de soins risques infectieux récoltés dans les pharmacies et la distribution de préservatifs distribués dans différentes instances, entre autres au CDAG et via le planning familial.

La petite nouveauté en 2015 par rapport aux années précédentes, c'est que les préservatifs sont achetés via SAFE plutôt que directement par la Mairie, ce qui fait que l'on a un tarif plus intéressant.

Mme le MAIRE. - Des questions ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

JEUNESSE

- 43/FIXATION D'UN TARIF POUR LE FESTIVAL DE DANSE KALYPSOA A LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - C'est un tarif de 7 € par personne.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INFORMATIQUE

CHARTRE PARTENARIALE DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES

- 44/ACCEPTATION DE L'AVENANT N°1 A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIF A LA CHARTRE PARTENARIALE DE MUTUALISATION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - C'est l'acceptation de l'avenant n° 1 passé avec le Département.

Des questions sur ce point ?

(Aucune)

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PERSONNEL

- **45/CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN HORS CLASSE A TEMPS NON COMPLET A HAUTEUR DE 17H 00 HEBDOMADAIRES POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE**
- **46/CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE POUR LA DIRECTION DE LA POPULATION**
- **47/CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE – CHARGE DU SUIVI DES RELATIONS SOCIALES ET SOUTIEN A L'ORGANISATION DES SERVICES POUR LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**
- **48/MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 SEPTEMBRE 2010 RELATIVE AUX REGIMES D'INDEMNISATION OU DE COMPENSATION DES ASTREINTES**

Mme le MAIRE. - Concernant la délibération 48, on modifie la délibération du 28 septembre 2010 relative au régime d'indemnisation de compensation des astreintes. Les astreintes sont rémunérées à 22 € de l'heure entre 22 heures et 7 heures du lundi au samedi et les dimanches et jours fériés.

Mme MOUTAOUKIL. - On avait demandé en commission que l'on rajoute : « en semaine » parce que ce n'était pas très clair.

Mme le MAIRE. - D'accord.

Mme MOUTAOUKIL. - Lue comme cela, la dernière phrase n'était pas très claire. C'est un détail.

M. FABRI. - Cela a été rajouté.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est parfait.

☞ VOTE : LES DELIBERATIONS 45, 46, 47, 48 SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

VOEU

Mme le MAIRE. - C'est un vœu relatif au projet de fermeture de la clinique Ambroise Paré de Bourg la Reine.

Je pense que vous avez entendu parler de cette affaire.

Le vœu que l'on vous propose d'adopter ce soir est, une fois de plus, j'allais dire une fois de trop, lié à la fermeture d'un équipement de proximité.

Cela ne relève pas cette fois-ci du service public, puisque la clinique de Bourg-la-Reine appartient à l'un des plus grands groupes du secteur de la santé, mais elle bénéficie à un public de proximité, et particulièrement à des Balnéolais. Pour ce qui est des accouchements qui y sont pratiqués, les Balnéolaises constituent une majorité de ses usagers de cette clinique.

Nous sommes là au cœur de la dégradation des établissements de santé, de l'éloignement de ces lieux de ce celles et ceux qui en ont besoin.

Mi-octobre, j'ai été alertée par un médecin gynécologue qui exerce dans cette clinique et qui est aussi gynécologue libéral sur la Ville de Bagneux sur la possible fermeture de cette clinique. Si certaines de ses activités sont en baisse, d'autres sont plutôt florissantes et répondent à de vrais besoins : maternité, chirurgie... Mais sans doute les profits sont-ils jugés insuffisants par le

groupe Védici, qui vient de racheter un autre grand groupe du secteur, Vitalia. Une union qui concerne 1,2 million de patients !

Face à cette éventualité de fermeture, la profession s'est beaucoup mobilisée, les patients aussi. Une pétition en ligne lancée le 26 octobre et évidemment des demandes de la part des salariés ou des usagers auprès des élus de soutenir le maintien de cette clinique !

Je me suis aussi adressée à Marisol Touraine, la ministre de la Santé et au président de l'Agence régionale de santé, dont j'attends les réponses.

Demain, un rassemblement devait avoir lieu devant la clinique, à l'appel des salariés de l'établissement. Les circonstances font qu'ils ont annulé ce rassemblement. Mais je souhaite vraiment qu'avec l'adoption de ce vœu, qu'aux côtés des professionnels, les élus de Bagneux témoignent leur attachement à une santé de proximité, accessible à toutes et tous notamment parce que, la maternité, si elle fermait, il y aurait aujourd'hui une vraie difficulté à absorber l'ensemble des besoins de notre secteur puisque les hôpitaux tout autour sont déjà bien saturés.

Voici le vœu que nous vous proposons ce soir.

Y a-t-il des remarques ?

Mme RONDEPIERRE. - Merci Madame le Maire, je vais m'exprimer au nom du groupe Front de Gauche, Communistes et Citoyens, mais aussi en tant que sage-femme.

Comme vous venez de le dire la marche infernale vers la désertification des établissements médicaux avance très vite puisque c'est

- 2/3 des maternités qui ont disparu en France ces 40 dernières années avec à ce jour moins de 540 maternités sur le territoire.
- 35 % de maternités privées qui ont fermé leurs portes en moins de 10 ans
- 144 maternités publiques fermées en moins de 10 ans
- la fusion d'une dizaine de maternités en gros centres qui deviennent déshumanisés.

On ne parle pas là de magasins ni d'entreprises, même si, là aussi, les conséquences sont désastreuses socialement, mais l'on parle de soins, de santé, d'éducation à la vie. Et encore une fois, je le regrette, ce sont les femmes qui pâtissent de cette logique financière.

Depuis la loi « hôpital patients santé territoire » de 2009 et avec la loi santé de Marisol Touraine en discussion actuellement, les gouvernements successifs entérinent la tarification à l'activité, mettant en danger le système de santé français pour des raisons de rentabilité.

Alors, pour faire passer la pilule, on nous parle d'économies mais surtout d'austérité... une austérité qui touche la population, mais conforte les grands patrons.

La maternité n'est pas qu'un lieu de naissance c'est un lieu d'accompagnement des femmes, des hommes, des couples, des jeunes à un moment de la vie. Si toutes les maternités de proximité disparaissent c'est l'accès aux soins, à la prévention et au dépistage qui devient de moins en moins accessible à la population.

Si par malheur, demain, la maternité d'Ambroise Paré ferme, où vont se rendre les femmes ? Qui va les accueillir ? Les maternités des alentours ?

Antony, pas loin, reste une maternité à but très lucratif dont l'accessibilité à tous n'est pas autorisée et qui est déjà aussi très saturée. Antoine Béclère ou le Kremlin Bicêtre, qui sont publics, mais de grands groupes extrêmement saturés et dont le personnel qui pâtit des nouvelles lois y travaille déjà à flux tendu

Alors, quels soins voulons-nous pour la population ? C'est aujourd'hui l'égalité de tous devant l'accès aux soins qui est remis en cause et, bien entendu, on s'attaque une fois encore aux établissements comme Ambroise Paré qui accueille un public très populaire.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que notre groupe soutient ce vœu et se battra au côté des usagers et des personnels de la clinique pour trouver une solution afin qu'Ambroise Paré ne ferme pas ses portes.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

M. ROUSSEAU. - Je voudrais noter l'attachement des Balnéolais à la clinique Ambroise Paré et c'est un point qui ne nous avait pas échappé, je l'ai relayé moi-même il y a quelques semaines parce que je crois que c'est quelque chose auquel les Balnéolais sont attachés.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, quand vous avez proposé ce vœu, l'ensemble des élus du groupe Socialiste que j'ai l'honneur de représenter a, sans réserve, indiqué son accord total sur l'expression de ce texte dont donc nous allons bien évidemment soutenir ce vœu ce soir.

Vous l'avez dit, et dans le texte c'est fort bien écrit, cette clinique privée Ambroise Paré est propriété d'un groupe privé Védici qui a sans doute ses stratégies internes qui, parfois, nous échappent. Mais elles sont ce qu'elles sont et on ne peut que regretter bien sûr les décisions de ce groupe.

Si nous avons soutenu ce vœu, c'est bien évidemment pour, aux côtés des salariés de cette clinique, se battre pour essayer de faire le maximum afin de permettre que l'on revienne sur cette décision malheureuse qui va, et notre collègue qui s'est exprimée pour le groupe Front de Gauche l'a dit, va mettre essentiellement des femmes en difficulté.

Mais, vous l'avez dit Madame le Maire, vous avez interpellé la ministre, vous avez interpellé d'autres responsables politiques, l'A.R.S.

Je crois qu'il faut aussi s'appuyer, nous avons la chance d'avoir une élue qui est notre députée, sur la députée. En tout cas, si ce n'est pas fait, il faut l'interpeller également pour qu'elle puisse nous aider dans ce combat.

Je vous remercie.

Mme MEKER. - Un mot sur cette difficulté que connaissent nos territoires ou du moins la difficulté que les logiques économiques ont à embrasser les territoires.

On retrouve en province des maternités qui sont fermées parce que les patients seraient mis en danger à cause du peu d'activité des lits de maternité ; c'est un prétexte.

Ici, nous voilà avec la fermeture de deux maternités qui, apparemment, ne manquaient pas de patientes.

C'est toujours la logique comptable, enfin ce n'est pas une logique comptable, c'est une logique financière que l'on pousse ; on tend les élastiques au plus fort que l'on peut. C'est très dommageable à la vie des territoires.

En termes de nos politiques de services publics, il va être important de revenir, dans les années qui viennent, à des logiques qui prennent en compte réellement la territorialisation des besoins des populations.

C'est quand même cela un service public. C'est ni prendre un hélicoptère ou faire 100 Km ou 50 pour aller chercher une maternité ni faire deux fois plus longtemps la queue ou s'y prendre deux fois plus tôt pour avoir une place dans une maternité dans une zone très dense.

Nous nous associons bien évidemment à ce vœu. Vous pouvez nous solliciter pour faire toutes les démarches nécessaires pour peser, avec les citoyennes et les citoyens, pour maintenir cette clinique.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement favorables à ce vœu. Effectivement, il y a des emplois en jeu : 73 emplois sont menacés et une quarantaine de praticiens vont perdre partiellement ou complètement leur activité.

C'est important.

En outre, le secteur deviendra un désert médical, c'est bien écrit.

Enfin, les maternités environnantes ne sont pas saturées mais sont déjà plaines. C'est uniquement un calcul économique et pas du tout humain.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour cette position unanime, si j'ai bien compris.

Nous la transmettrons aux personnels de santé et bien sûr aux autorités et aux groupes concernés.

Je pense que nous devons être attentifs à cette situation parce que c'est vraiment une clinique de proximité très utile à nos habitants et particulièrement aux femmes de notre ville.

Merci à vous tous.

☛VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. MARTIN. - Il y a un site, je pense que tout le monde a été voté, mais c'est important de demander à vos amis votre entourage d'aller voter sur ce site d'aller signer la pétition.

Mme le MAIRE. - Merci. Je vous remercie.

(La séance est levée à 23 h 10.)